

Annexe 1

Formulaire d'identification du candidat

Coordonnées du candidat

Nom de l'organisme producteur de murales

Nom de l'artiste en art visuel

Michèle Picard, conseillère en planification

Nom de la personne contact

Adresse complète (numéro/rue/ville/code postal)

Téléphone et/ou télécopieur

Adresse de courrier électronique

(Toutes les communications seront effectuées par courriel dans le cadre de ce concours)

Déclaration de l'artiste

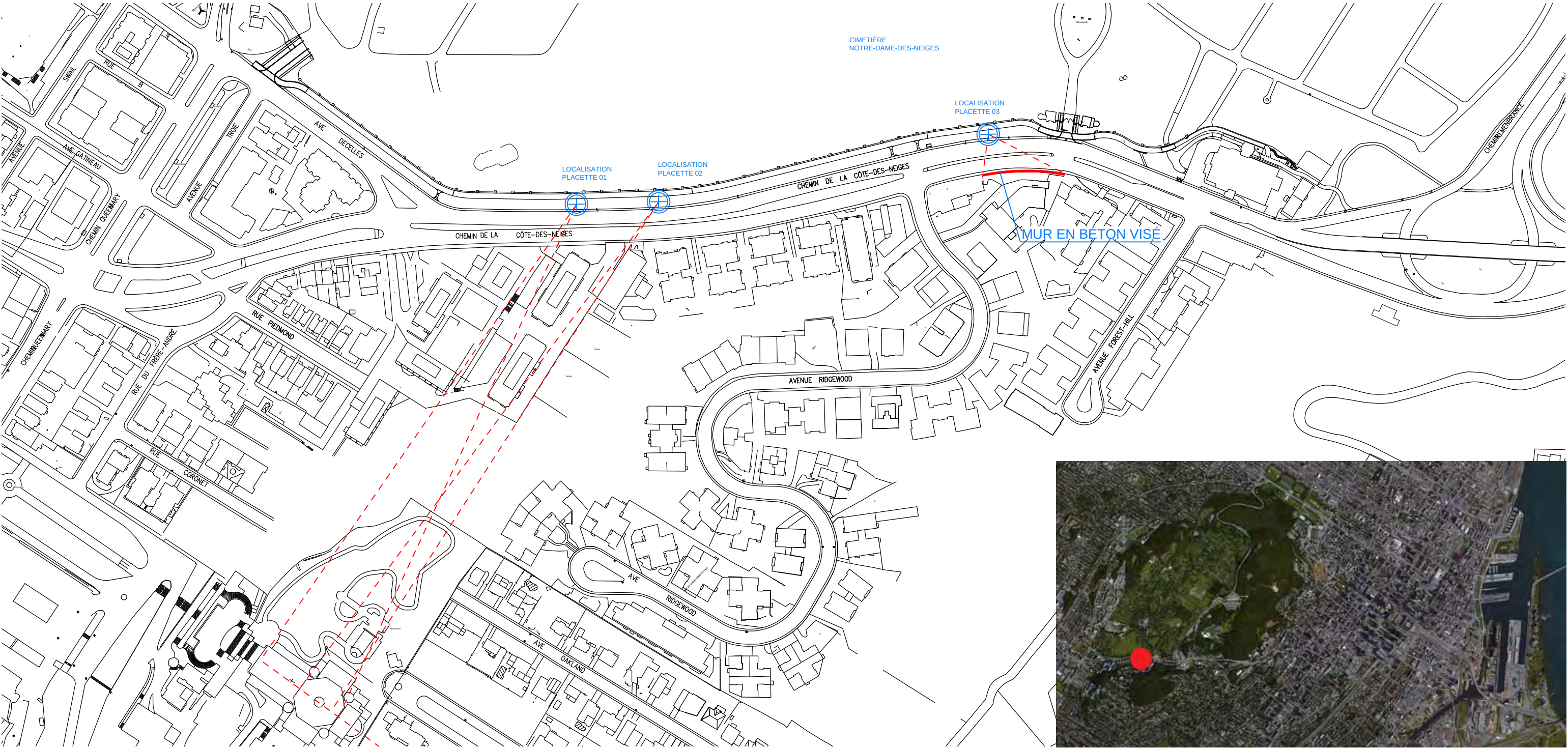
Je déclare, par la présente, que je suis citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)

Signature

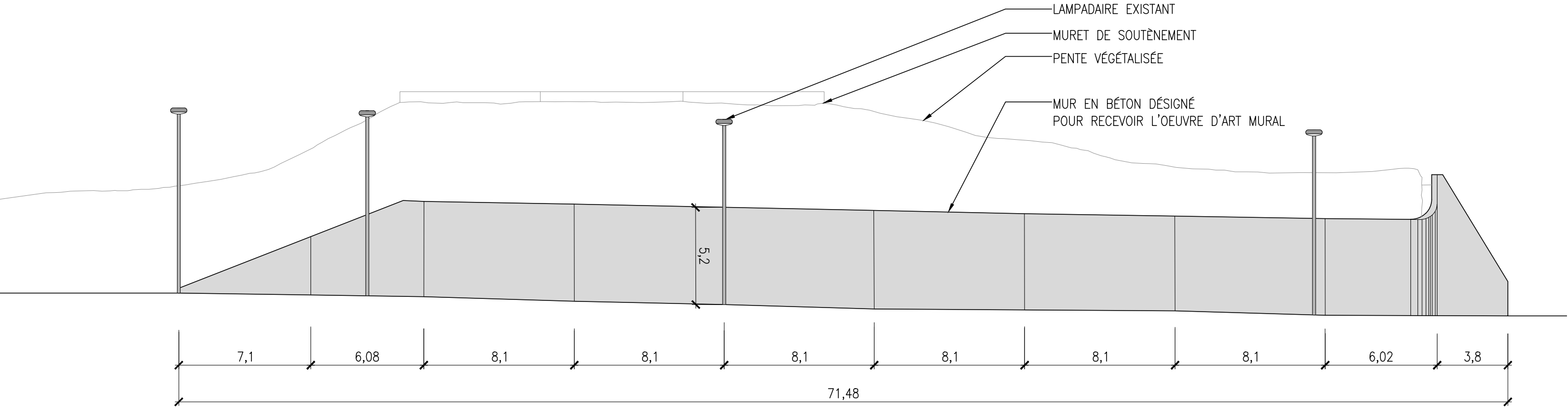
Date

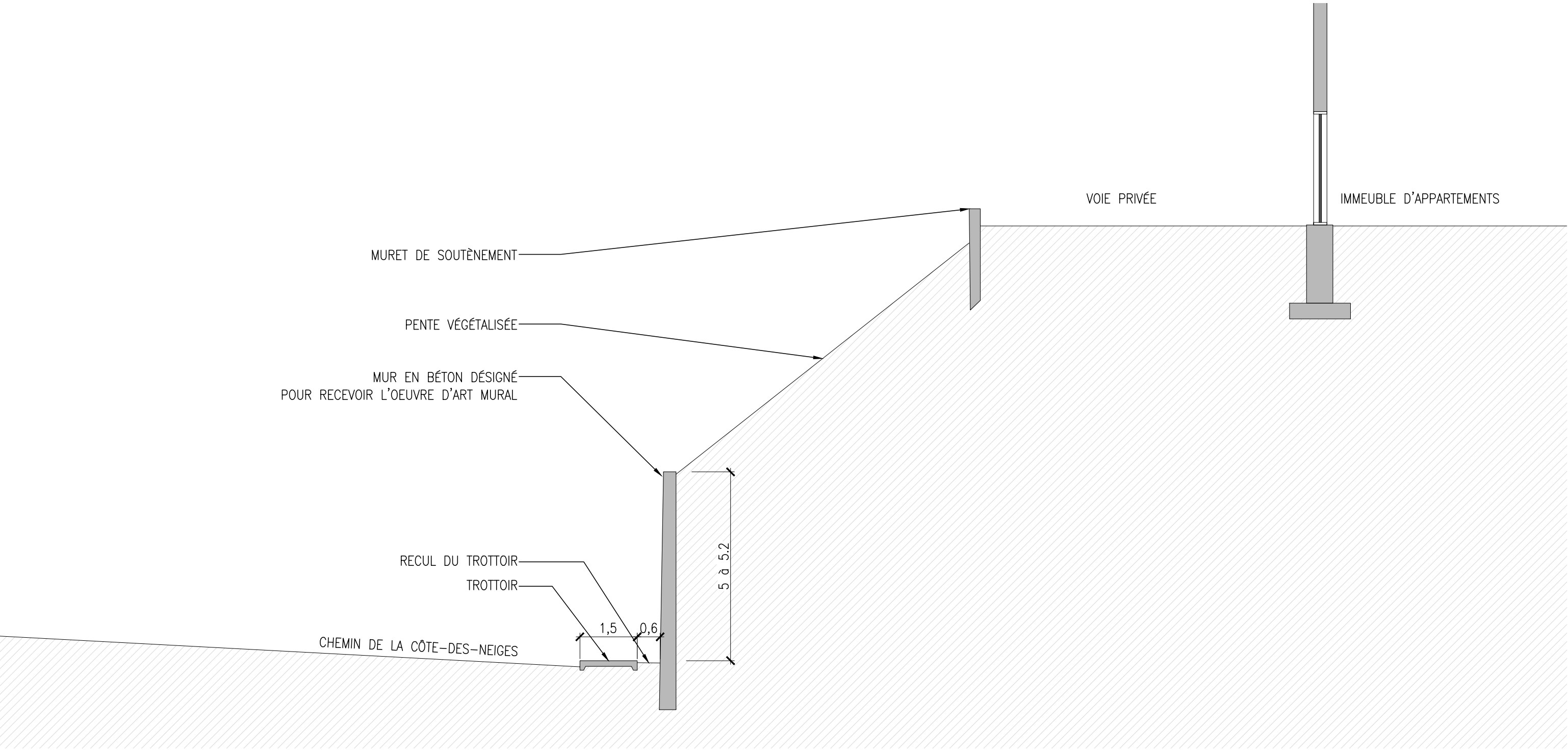
Annexe 2

Localisation du site et description



ANNEXE 2.1: LOCALISATION DU SITE D'INTERVENTION







Vue d'ensemble du mur visé, à partir du trottoir opposé



Vue d'ensemble du mur visé, à partir du trottoir opposé



Perception progressive du mur, direction sud



Perception progressive du mur, direction nord

Annexe 3

Extrait du programme d'intervention réalisé par la firme d'architecture de paysage

AMÉNAGEMENT DES PARCOURS DÉCOUVERTE DU MONT-ROYAL

RAPPORT D'ÉTAPE **MAI 2015**

VOLET C: CÔTE-DES-NEIGES, MARQUAGE DU TRACÉ FONDATEUR

URBAN-SOLAND

JULIE MARGOT

VLAN

LUU NGUYEN

LAFONTAINE SOUCY

TABLE DES MATIÈRES

VOLET C: MARQUAGE DU TRACÉ FONDATEUR

SECTION 1

INTRODUCTION

1.01	MANDAT ET OBJECTFS	3
1.02	ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES	5
1.03	APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE	7

SECTION 2

SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE ET DE LA FORMATION DU LIEU

2.01	LA PRÉHISTOIRE	13
2.02	1642-1839: LA SEIGNEURIE	15
2.03	1840-1908: LE CHEMIN À BARRIÈRE ET LE VILLAGE	19
2.04	1909-1946: L'EXPANSION DE LA VILLE	23
2.05	1947-2014: L'ÉPOQUE MODERNE	27
2.06	IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU PATRIMOINE	31
2.07	SYNTHÈSE	39

SECTION 3

DESCRIPTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES ACTUELLES

3.01	LES COMPOSANTES NATURELLES	43
3.02	LA STRUCTURE VIAIRE	49
3.03	LA STRUCTURE URBAINE	55
3.04	LES ACCÈS ET LES USAGES	57
3.05	LES VUES	59

SECTION 4

SYNTHÈSE ET PARTI-PRIS

4.01	SYNTHÈSE DE LA LECTURE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE	75
4.02	POTENTIELS ET CONTRAINTES	79
4.03	APPROCHE PRÉCONISÉE	87
4.04	ORIENTATIONS CONCEPTUELLES	
4.05	PARTI=PRIS	99





Mandat

Dans son Plan d'urbanisme de 2004, la Ville a reconnu le chemin de la Côte-des-Neiges comme un tracé fondateur de Montréal. À l'occasion des festivités soulignant le 375^e anniversaire de la fondation de la ville, le présent projet propose:

- le marquage du tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la rue Sherbrooke;
- la mise en valeur des composantes patrimoniales et paysagères du chemin.

Compte-tenu du contexte festif de la commande et de la nature du projet, il apparaît important que les installations visées puissent traduire un caractère informatif, évolutif, interactif, mais essentiellement ludique.

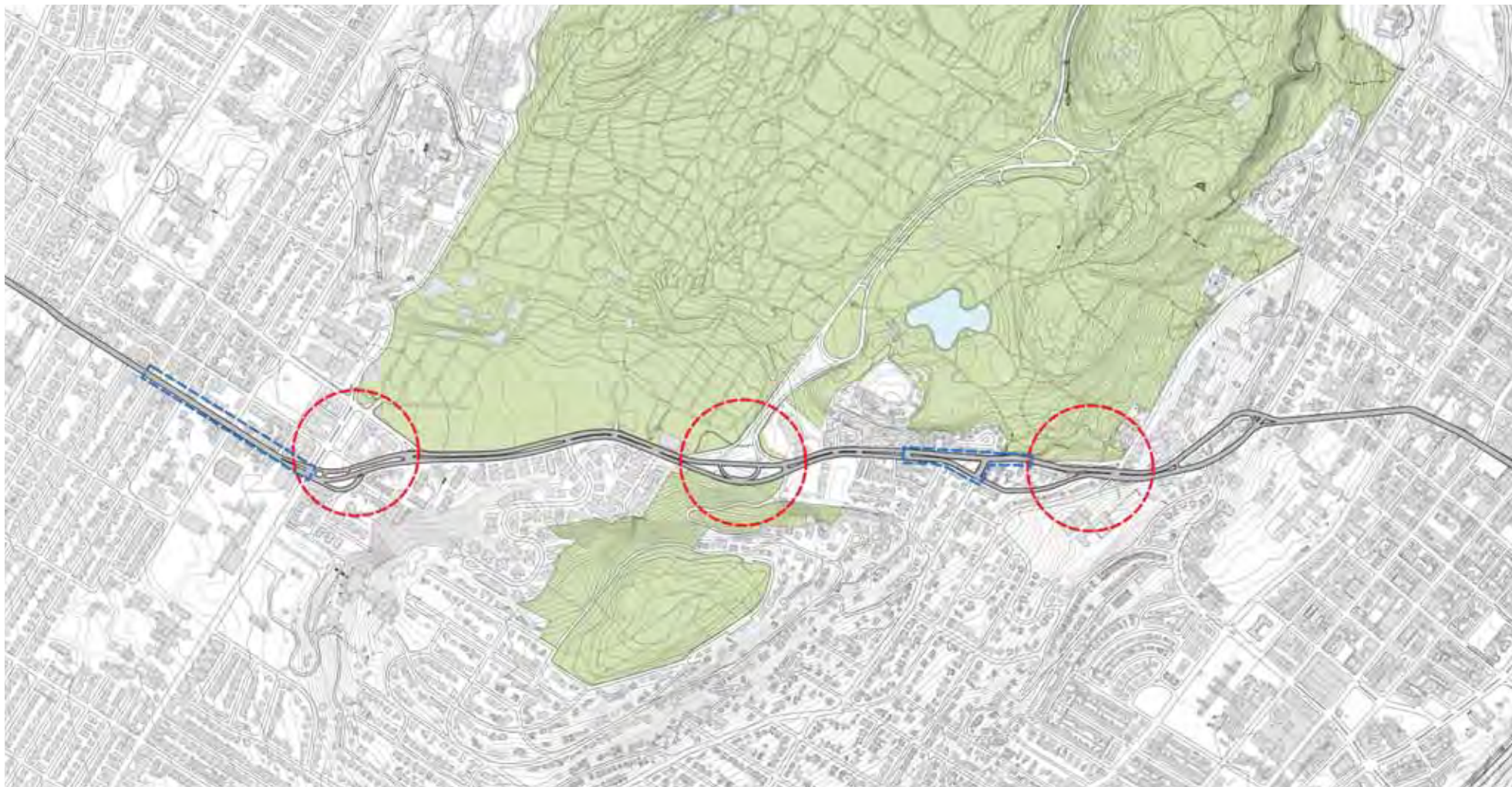
Tout comme les autres volets du mandat, les enjeux portent sur:

- l'accessibilité, selon des notions non pas de repérage spatial, dans ce cas précis, mais plutôt selon des notions de confort et de sécurité;
- la découverte, par le biais de la mise en valeur des éléments caractéristiques et significatifs du patrimoine et des paysages;
- la qualité de l'expérience sensorielle et émotive, à l'échelle du parcours du piéton et de l'automobile.

Les installations doivent être à la fois pérennes, mais escamotables et flexibles ou évolutifs pour s'intégrer aux futurs aménagements, au besoin.

Objectifs

1. Marquage le tracé fondateur
 - a- marquer la trace physique du chemin originel
 - b- révéler la nature du chemin historique et actuel:
la traversée de la montagne et ses paysages
2. Évocation de l'évolution des paysages
 - a- les composantes patrimoniales marquantes
 - b- les composantes significatives du paysage
3. Mise en valeur des vues significatives



Des travaux de restructuration viaire majeure dans les prochaines années



Trottoirs existants exigus et circulation intense

1. UN SITE EN ÉVOLUTION

D'importants projets de restructuration viaire majeure (recalibrage des voies et restructuration des carrefours Cedar, Remembrance, Decelles et Queen-Mary) sont en prévus dans les prochaines années.

Les interventions inscrites au mandat ne peuvent en aucun cas limiter ou nuire aux développements des projets futurs. Elles visent donc des interventions mineures, nécessairement inscrites dans les limites existantes du site.

2. NATURE DU SITE EXISTANT

Les trottoirs existants sont exigus, déjà investis de nombreux équipements urbains. La circulation automobile est intense. Le site actuel est peu favorable à toute forme d'appropriation de longue durée par le piéton.

De ce fait, contrairement à l'avenue du Parc qui est un axe de circulation piétonne d'importance en pourtour de la montagne, ce site de 4 Km du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke est peu emprunté le piéton transitant au travers de la montagne.

Les interventions doivent donc être implantées de façon stratégique pour à la fois aller à la rencontre des usagers potentiels et initier le parcours et la découverte.

3. NATURE DU MANDAT

La documentation historique recueillie notamment par le biais de l'étude de l'Enclume et les diverses études de potentiels archéologiques est très riche.

Tout en maintenant un esprit festif et ludique, le projet doit pouvoir rejoindre la mémoire collective, être assez évocateur pour communiquer au grand public l'histoire du site, l'évolution des paysages du chemin et la poésie de ce chemin de montagne, malgré le contexte actuel restreint.

LA VISION D'ENSEMBLE

Compte-tenu de la nature évolutive du site avec des projets de restructuration viaire majeure prévus dans les prochaines années et de l'échelle temporelle de projet, il paraît pertinent d'approcher le projet en deux temps:

- aborder la mise en valeur du chemin selon une approche globale, soit par le biais de l'élaboration d'un plan d'ensemble rassemblant tous les projets de réaménagement et en y intégrant à même l'aménagement les orientations de mise en valeur des composantes patrimoniales et paysagères identitaires.
- déployer sur le site des installations visant la mise en valeur des paysages et des composantes d'intérêt patrimonial. Pérennes et flexibles, ces interventions pourront être relocalisées et intégrées, au besoin, dans les aménagements futurs.

LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Tenant compte des trottoirs étroits, de la présence de nombreux équipements de mobilier, l'approche de réalisation propose:

- d'éviter dans la mesure du possible de rajouter des équipements sur le domaine public;
- d'utiliser le potentiel matériel existant (lampadaires, abribus, colonne Morris, aménagements et placettes) pour mettre en valeur les paysages caractéristiques et révéler les qualités intrinsèques du chemin;
- de miser sur les bassins de fréquentation existants pour l'implantation des installations principales afin de rejoindre la clientèle et initier l'intérêt pour les parcours complémentaires;
- d'intégrer une stratégie de communication (interprétation et promotion) qui lie l'ensemble des interventions et les complète.

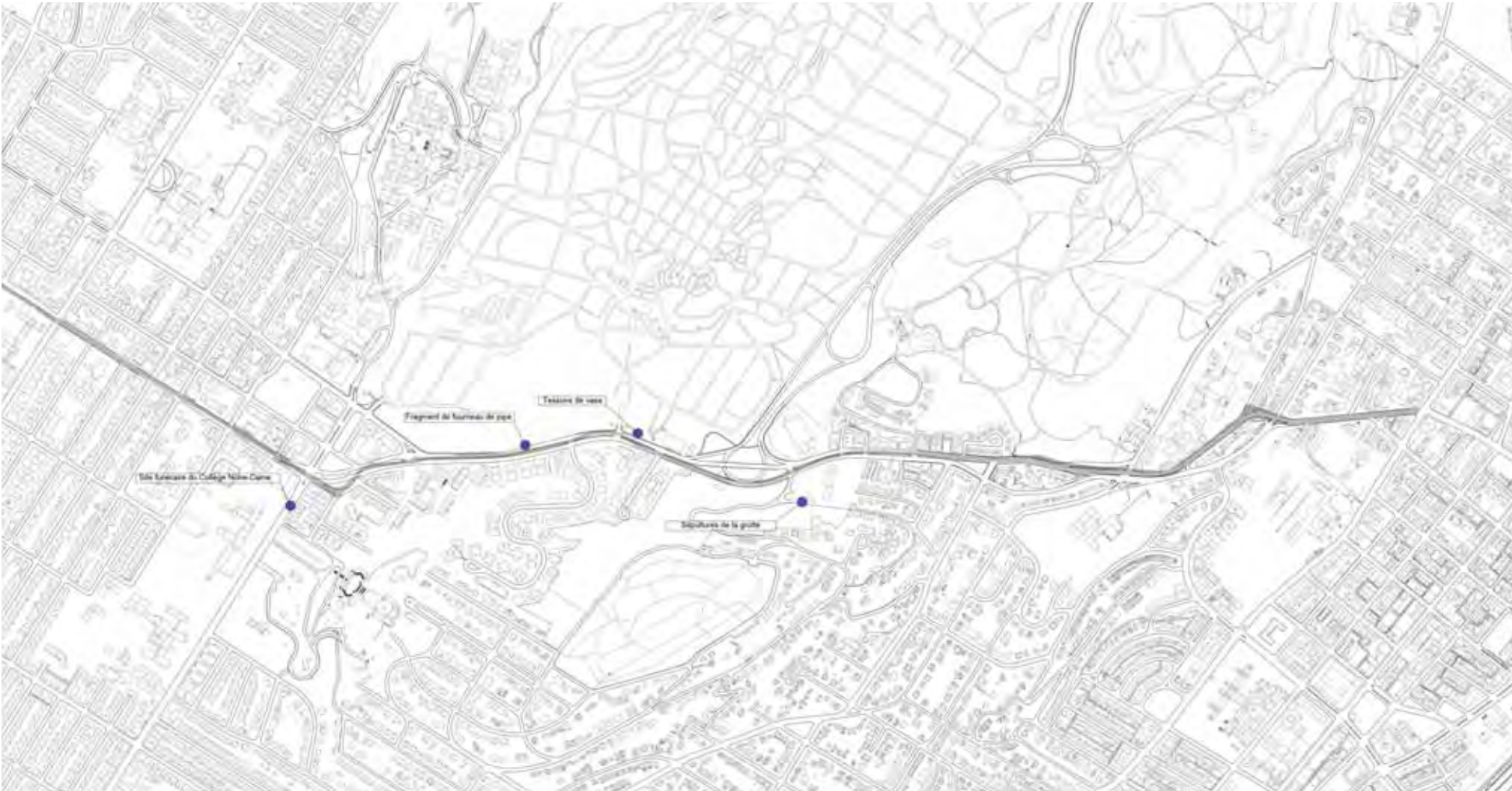


Les pages qui suivent reprennent les résultats des études historiques et des études de potentiel archéologique existants, afin de mettre en lien, dans un premier temps, le patrimoine du chemin et les espaces qui les caractérisent, pour ultimement révéler les patrimoines significatifs du chemin et les paysages qui y sont associés.

Pour se faire, les données principales en lien avec chacune des cinq périodes de développement sont transposées sur un plan polyphasé qui permet de dégager les aires d'intérêt, les paysages formés et les patrimoines les plus éloquents.

Les périodes dégagées par l'étude historique de l'Enclume sont :

- La préhistoire
- 1642 - 1839 : La seigneurie et le Domaine de la montagne
- 1840 - 1908 : Le chemin à barrière et le village
- 1909 - 1946 : L'expansion de la ville
- 1947 - aujourd'hui : Les bouleversements urbains



Plan illustrant les traces d'occupation amérindienne



Fragment de fourneau de pipe de type trompette



Tessons de céramique d'un vase

L'occupation humaine du mont Royal et de ses environs survient suite à la fonte de l'inlandsis laurentien, à la fin de la dernière glaciation, il y a environ 10 500 ans. Le retrait du front glaciaire induit une baisse rapide du niveau de l'eau. Le mont Royal émerge comme une île. La diversité des ressources fauniques et floristiques indique le potentiel d'occupation. Néanmoins, les indices d'occupation humaine retrouvés à ce jour sur l'île de Montréal datent de quelques 3 000 ans.

Dans les zones limitrophes au chemin de la Côte-des-Neiges, les recherches ont révélé des indices d'occupation plutôt fugaces :

1. Site funéraire du Collège Notre-Dame
Fosse commune iroquoise comportant les dépouilles de deux adultes et de trois enfants. Ces sépultures ont été partiellement mises à jour lors de travaux réalisés en 2007. Une datation au radiocarbone indique que ces ossements datent de 1430 à 1630.
2. Tronçon 3 du chemin de ceinture
 - a- Fragment de fourneau de pipe d'origine iroquoise;
 - b- Tessons de céramique, fragments d'un vase datant de 2 000 ans. Les fouilles et l'étude d'Arkéos concluent que «ces vestiges laissent présumer qu'un groupe nomade a effectué un court séjour dans la coulée de la Côte-des-Neiges», utilisant sans doute le sentier qui longeait le ruisseau, reliant le fleuve Saint-Laurent à la Rivière-des-Prairies, dont parlent les récits des explorateurs.

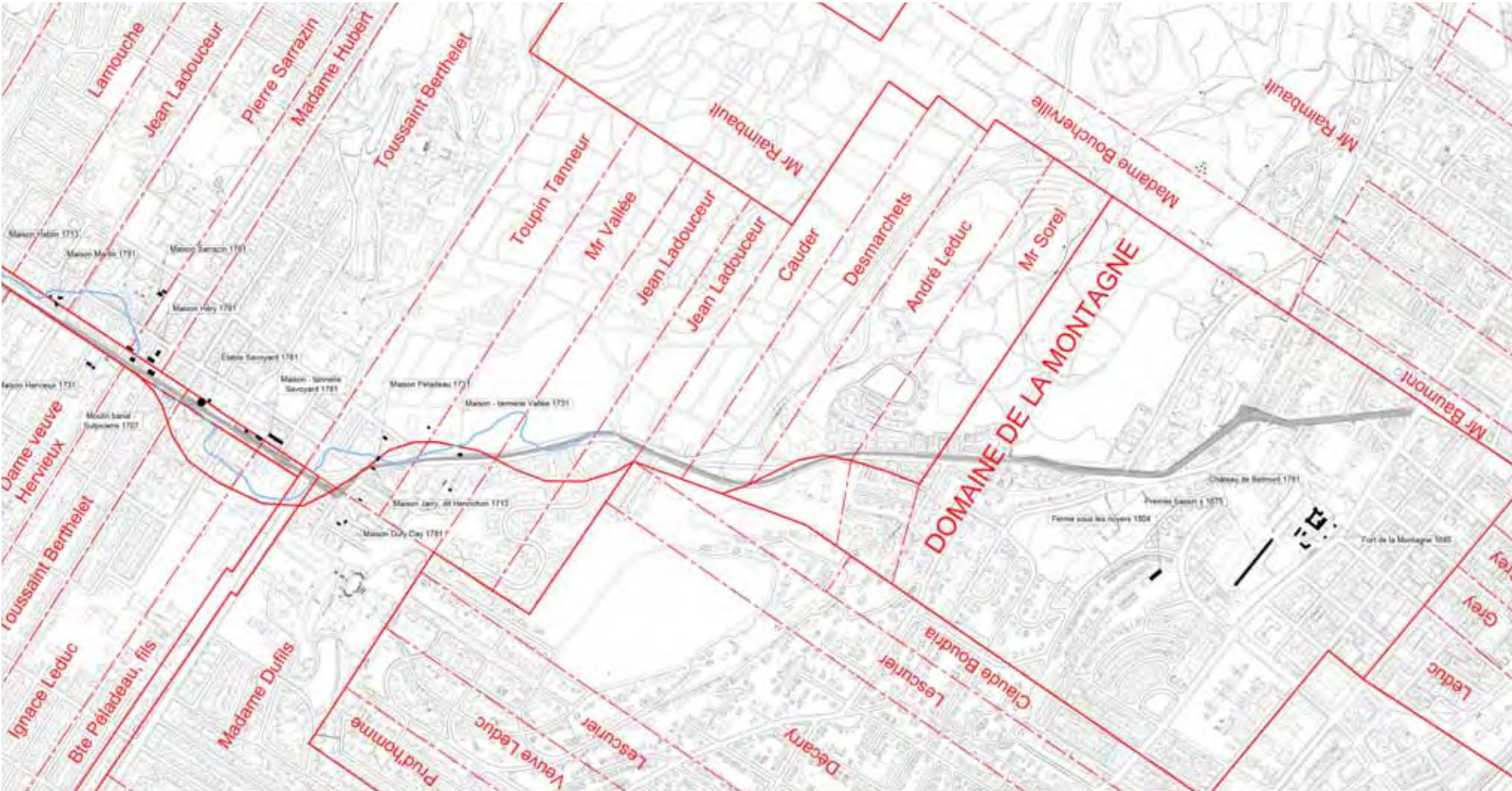
3. Sépultures de la grotte

W.D. Lighthall rapporte dans son ouvrage «Hochelaga and the hill of Hochelaga» que des sépultures sont découvertes «quelques années» auparavant (fin du 19e siècle ou début du 20e siècle) dans une petite grotte située dans la falaise localisée à l'ouest du réservoir Côte-des-Neiges, lors d'opérations d'extraction de la carrière. Cette information provient sans doute d'un article de journal, relatant ce fait divers. Ces sépultures étant découvertes accidentellement par des ouvriers et non dans un contexte de fouilles archéologiques, les données contextuelles sont très lacunaires et les analyses inexistantes. Aucune information sur le nombre de sépultures, leur origine, leur état, leur positionnement et leur ancienneté n'a été transmise.

À ce jour, peu d'informations permettent de confirmer une réelle occupation amérindienne dans les secteurs limitrophes au chemin. Les récits des explorateurs et les textes historiques* relatent la présence d'un ancien sentier amérindien, traversant la montagne à l'emplacement d'un col naturel et longeant le ruisseau.

Les Sulpiciens ouvriront le chemin de côte sur les traces de ce sentier.

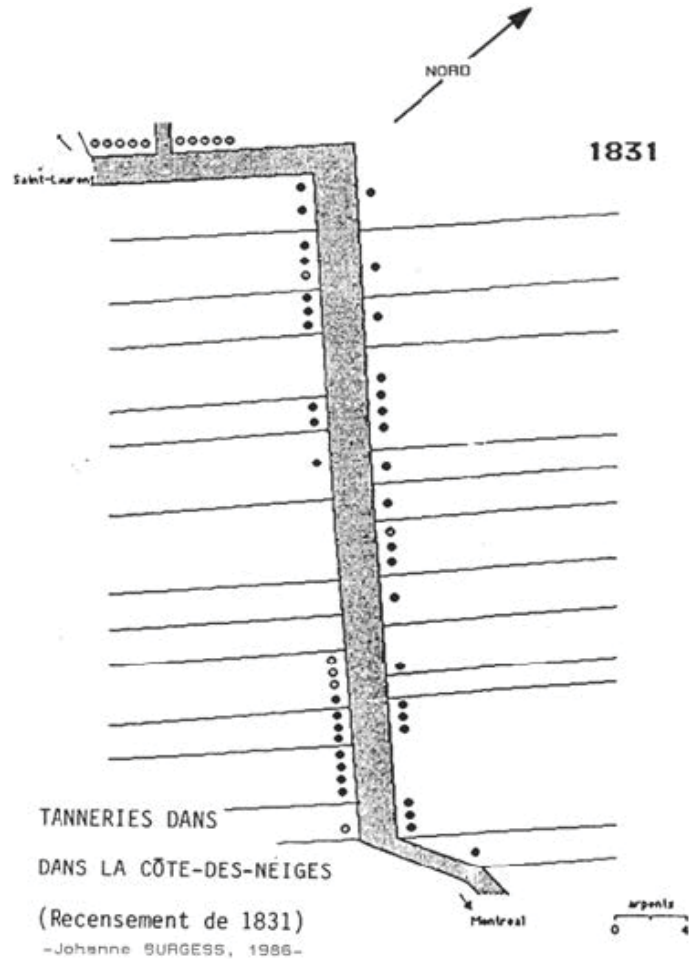
* à documenter et confirmer



Les concessions selon le plan Péladeau 1778

1662	Les Sulpiciens établissent le Domaine de la montagne, situé au pied de la montagne. Le choix du site a été motivé par le sol riche, les flancs de montagne propice à la culture des vergers et l'accès à l'eau fraîche, principalement.
1675	Construction du premier bassin du Domaine.
1685	Construction du Fort de la montagne et du second bassin.
1694	Ouverture à la concession de la Côte-Sainte-Catherine.
1698	Ouverture à la concession de la Côte-des-Neiges. L'arpenteur Gédéon de Catalogne, mandaté par les Sulpiciens, procède à la division des lots. C'est le début du développement de la côte qui s'étend alors du chemin de la Côte-Sainte-Catherine au chemin Remembrance actuel, de la rue Westbury à la rue Vimy/Vincent d'Indy.
1702-1707	Ouverture du chemin de côte, un chemin du roy .
1707	Construction d'un moulin banal, un moulin à farine, actionné par l'eau du ruisseau.
1713	Construction de la maison Jarry, dit Henrichon qui sera déménagée en 1957.
1723	Construction de la maison Hablin qui sera démolie en 1928 pour la construction du pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix.
1731	Construction d'un second moulin, en pierre cette fois-ci, à l'emplacement du premier moulin. Aveu et dénombrement : identification des lots, plusieurs limites de lots correspondent au tracé des rues modernes.
1737	Construction des premières tanneries.
1781	Construction du château de Belmont dans le Domaine de la montagne.
1800-1840	Multiplication des tanneries. À leur apogée, on compte plus de 54 tanneries dans le noyau villageois.
1804	Construction de la ferme sous les noyers dans le Domaine de la montagne.
1813	Construction de la chapelle-école Notre-Dame-des-Neiges. Celle-ci sera détruite en 1939.
1835	Début de l'installation des grandes villas, dont Temple Grove en 1837.
19 ^e siècle	Exploitation d'une carrière de pierre de calcaire pour la construction du canal Lachine, à l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et de la Côte-Sainte-Catherine, sur les terres de Pierre Durand.





Les paysages significatifs

Lors de cette période, le premier paysage marquant est celui du Domaine de la montagne, composé de vergers, de jardin potager, de vivier, de bassin et de bergerie, entouré d'un mur de maçonnerie.

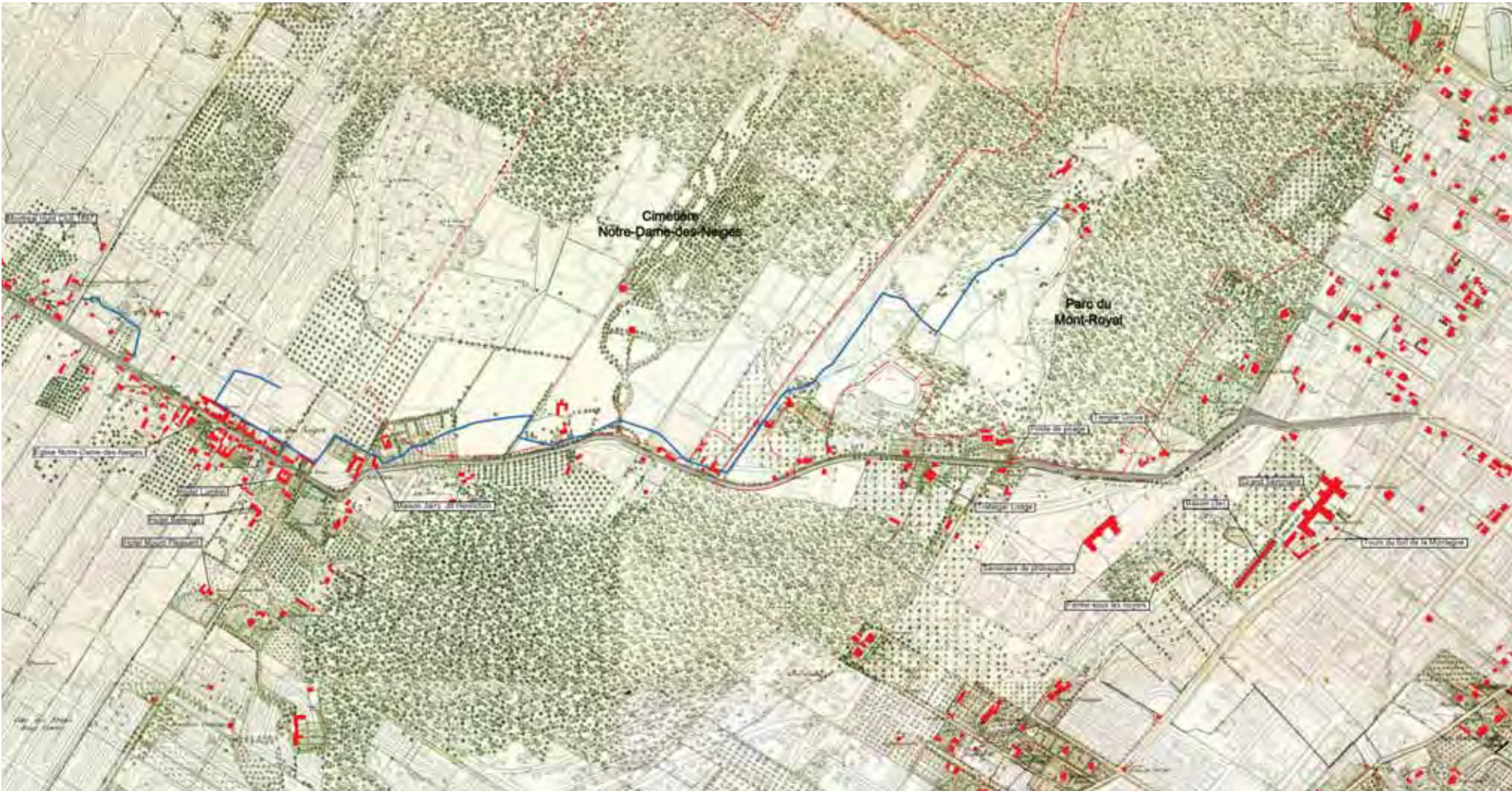
Les Sulpiciens font ouvrir à la concession la côte des Neiges à la fin du 17^e siècle. Ces terres, traversées par un vif ruisseau ponctué de cascades, sont caractérisées par le relief marqué de la montagne. Le tracé des lots s'organise autour d'une commune située de part et d'autre du ruisseau.

C'est le début du développement du noyau villageois. Les fermes et leurs dépendances, les maisons en pierre, des moulins et quelques centaines d'arpents de vergers ponctuent le paysage. Avec la présence de l'eau, les tanneries se multiplient.

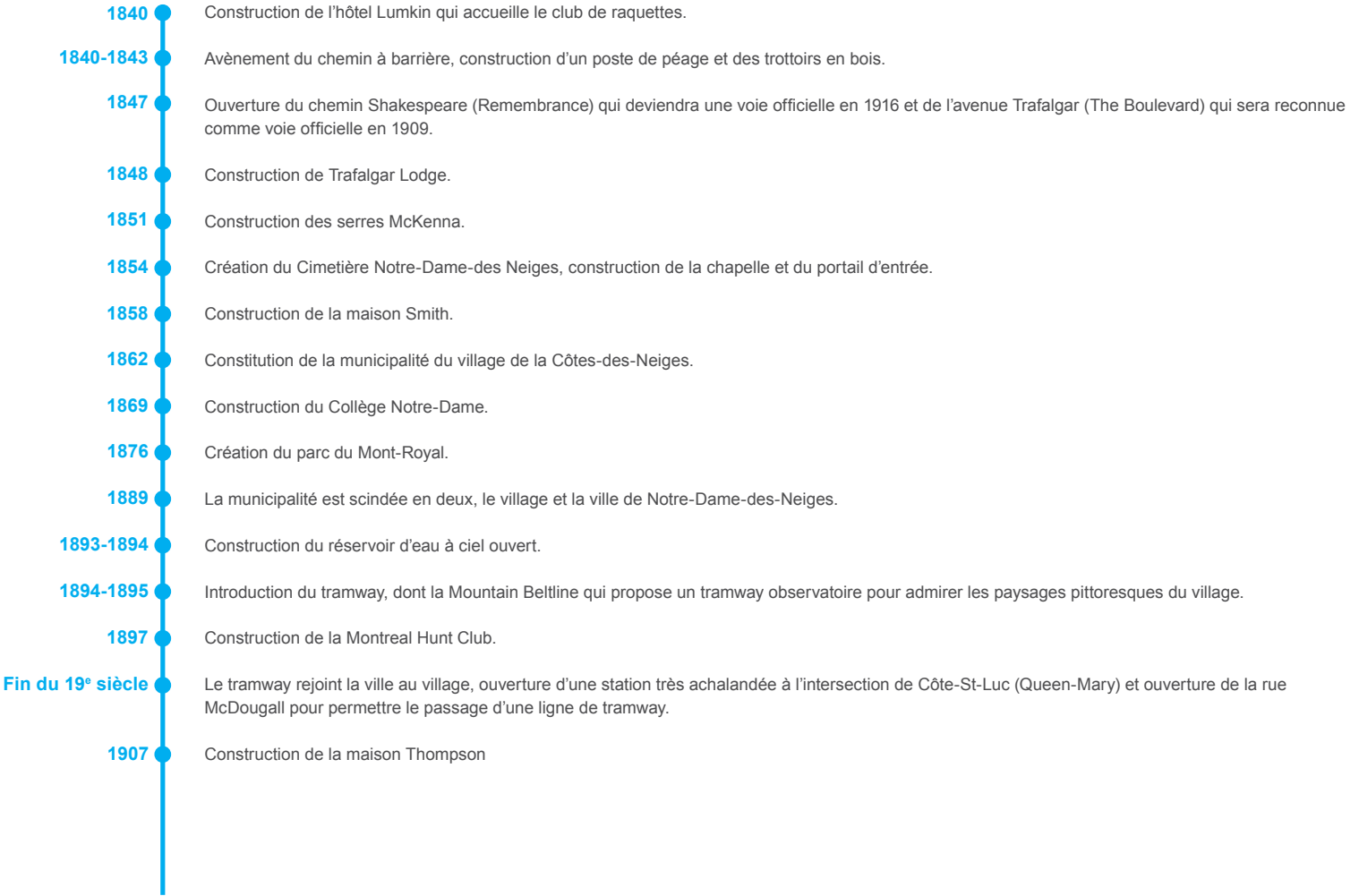
La côte des Neiges adopte au 18^e siècle un rôle de producteur fruitier. Les vergers y sont étendus et nombreux et profitent des conditions de site favorables, en lien avec la topographie et la nature des sols.

À cette époque le chemin est essentiellement d'un caractère rural, parfois composé de macadam, souvent en terre. La topographie du flanc sud n'est pas encore maîtrisée, la pente est très accentuée et les méandres sont nombreux afin de contourner les obstacles ou d'adoucir la pente.

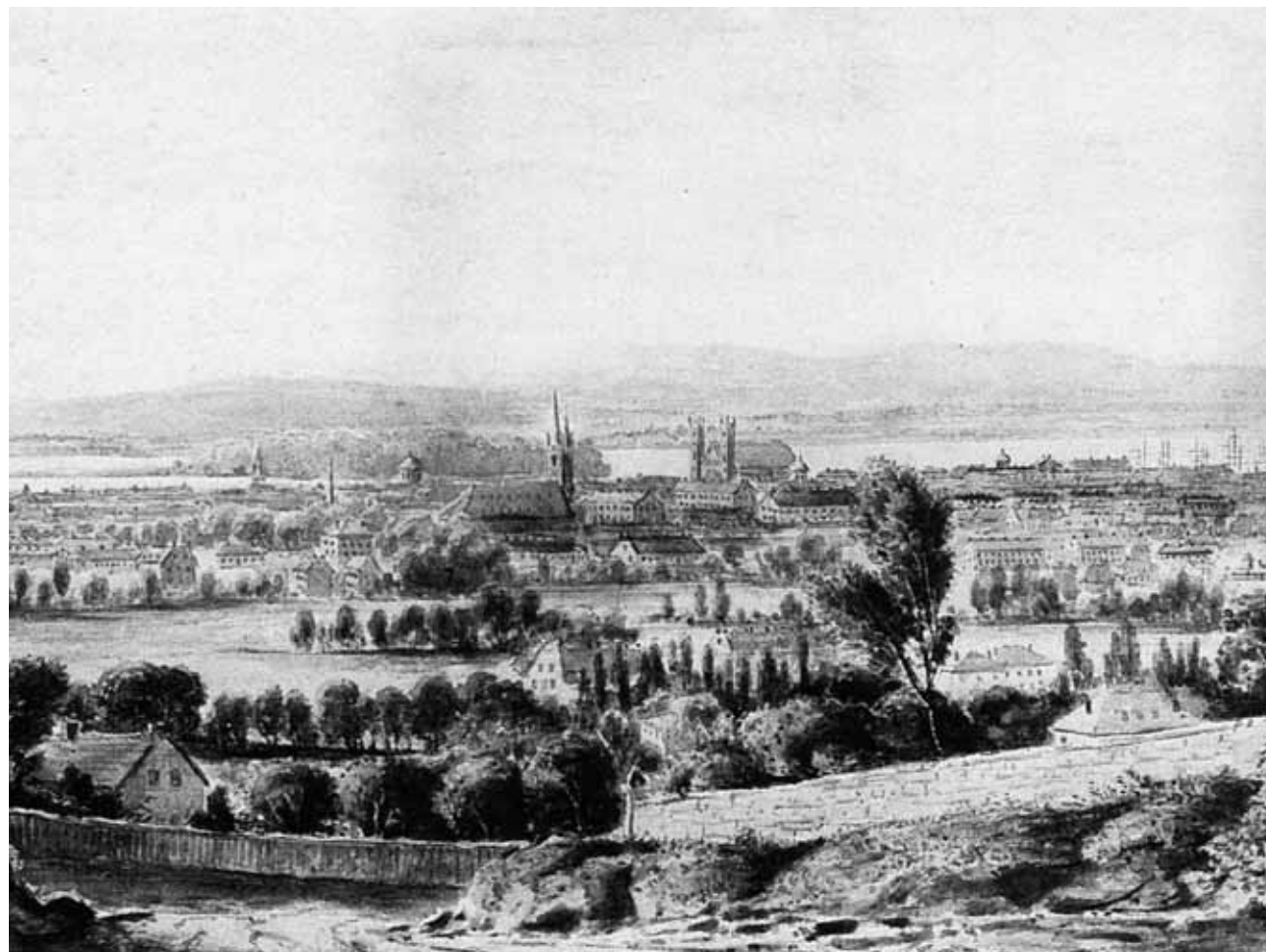
L'éloignement relatif et le caractère bucolique attire peu à peu les grandes villas.



Plan polyphasé sur la base du plan de Sitwell 1867-1868







Les paysages significatifs

Le paysage de cette période est marqué par le chemin à barrière, la présence des postes de péage et des hautes clôtures en bois implantées de part et d'autre du chemin. C'est à partir de l'avènement du chemin à barrière qu'une attention particulière est portée sur la nature, la qualité et le tracé du chemin. À cette période, un tracé cartographique plus fiable apparaît dans la littérature. Les descriptions recueillies par l'Enclume permettent de confirmer que le chemin adopte un tracé droit entre Queen-Mary et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, alors qu'au sud de Queen-Mary, dans le passage au travers la montagne, il adopte les méandres imposés par la topographie.

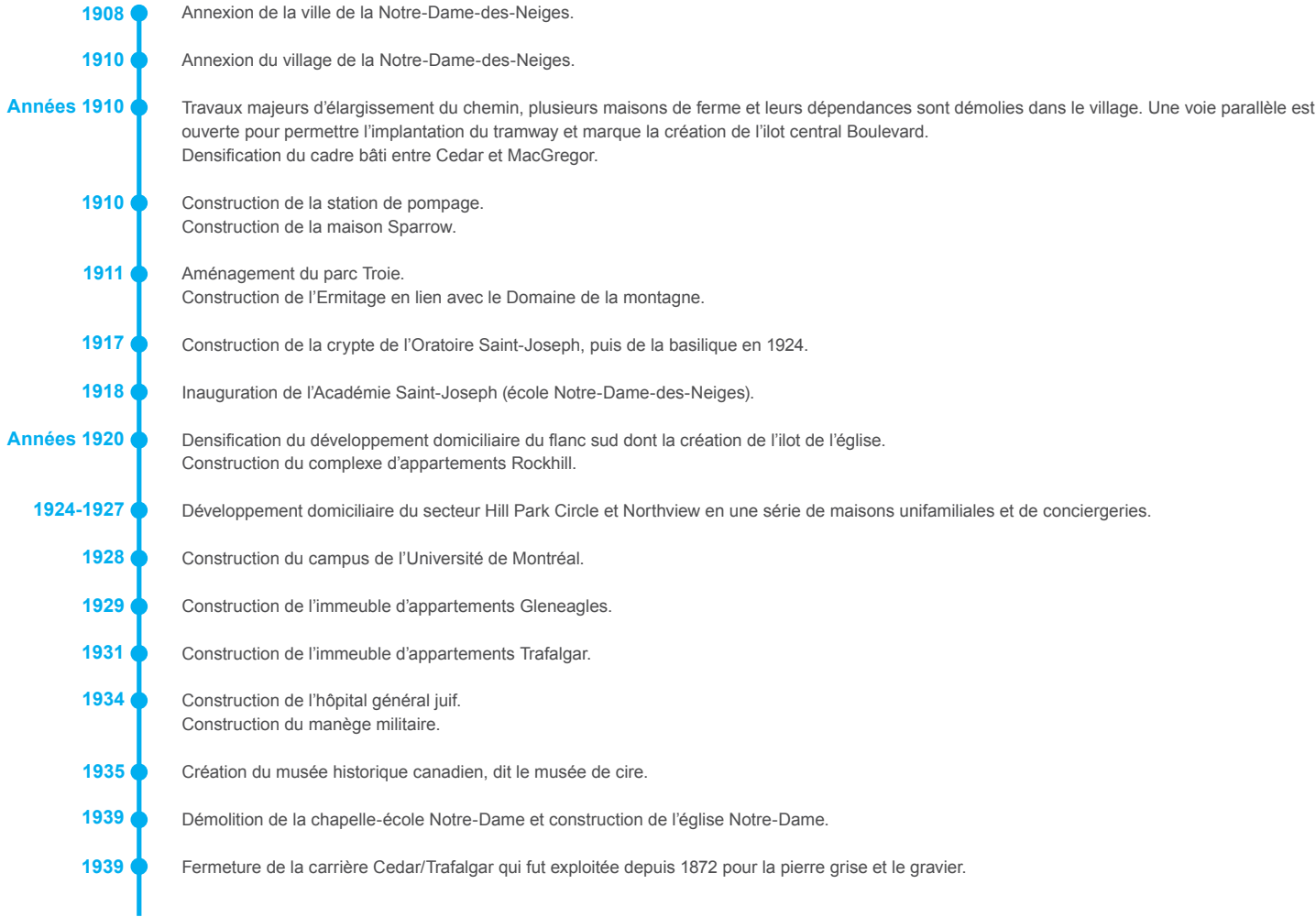
Peu avant la création du cimetière en 1834, l'Entremont fut une plaine ouverte, ondulée et cultivée. Les vergers (pommes, cerises, prunes, etc.) de la côte sont traditionnellement implantés en front de lot et ainsi en bordure du chemin. La vocation du village prend peu à peu une tangente plus industrielle avec l'apparition des premières serres.

Le noyau villageois se densifie. Les paysages bucoliques et pittoresques du village attirent la bourgeoisie montréalaise. La côte détient une implantation stratégique, à mi-chemin entre la ville et la Rivière-des-Prairies et constitue un espace de halte idéal, à mi-parcours. De plus, son implantation à flanc de montagne et les caractéristiques physiques qui en découlent font de la côte un centre de villégiature, de sports et de loisirs qui attirent les visiteurs et les vacanciers. Peu à peu, les tanneries dont les effets d'exploitation s'intègrent mal à la nouvelle vocation touristique disparaissent pour laisser la place aux hôtels et aux clubs sportifs.

Le caractère bucolique, les grands espaces naturels, attirent les grandes familles bourgeoises de Montréal qui cherchent à s'éloigner des contraintes de la ville. On observe à partir de 1835, l'apparition de grandes villas, en demeure secondaire à flanc de montagne.

La popularité de la côte, les progrès technologiques marquent le début d'un transit plus soutenu sur le chemin et l'avènement des premières transformations viaires, dont la venue du tramway.









Les paysages significatifs

Les travaux d'élargissement du chemin entraînent la démolition de plusieurs maisons de ferme et des tanneries. En 1915, le chemin occupe une emprise quatre fois plus large que le tracé d'origine. Les vergers se trouvant en bordure de chemin disparaissent peu à peu.

Le caractère agricole et touristique du village s'estompe au profit d'un quartier urbain. Les hôtels ferment, les lots sont morcelés et plusieurs rues transversales s'ouvrent sur le chemin. Le caractère rural laisse place à un quartier résidentiel au développement dynamique. Cette effervescence immobilière est attribuable à l'installation de grandes institutions, dont l'hôpital St-Mary's, l'hôpital général juif, l'hôpital Sainte-Justine, l'Oratoire Saint-Joseph, mais surtout l'Université de Montréal. Ces grandes institutions à l'implantation massive modifient fortement le paysage du village, le tracé du parcellaire et le développement urbain. Le quartier Côte-des-Neiges, dans les années 20 et 30, est au premier rang des quartiers montréalais pour la construction de nouveaux logements.

Par conséquent, le développement du réseau viaire pour répondre à la croissance démographique, à l'avènement de l'ère automobile et le développement du transport en commun, surtout avec l'implantation massive des installations en lien avec le tramway, marquent le paysage du chemin.

Le chemin rural devient une voie de transit importante, une artère urbaine principale, d'autant plus que le relief accentué du flanc sud est enfin maîtrisé.



- 
- 1953-1955** ● Construction de l'hôpital général sur l'emplacement de la villa Amelia Lodge.
- 1957-1959** ● Réfection et élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges.
Construction du mur de soutènement en béton devant l'entrée du cimetière.
- 1965** ● Construction de l'immeuble à appartement Regency.
- 1968** ● Construction de l'édifice Samuel Bronfman, abritant les archives du congrès juif.
- 1985** ● Construction de la maison de la culture et de la bibliothèque Côte-des-Neiges.
- 1986-1988** ● Construction de la station de métro Côte-des-Neiges.





Les paysages significatifs

Le chemin adopte incontestablement un caractère autoroutier avec l'avènement du boom démographique et automobile de l'après-guerre. La densification des quartiers augmentent considérablement les bassins de population.

L'efficacité et la fluidité du transit automobile s'inscrit au cœur des préoccupations modernes et incarne l'esprit du développement urbain. Le chemin rural d'origine s'est transformé au cours des périodes de développement en voie publique carrossable, en artère principale. C'est maintenant un vaste boulevard urbain. De nombreux élargissements de voie sont entrepris, des carrefours au tracé complexe apparaissent ainsi que les hauts murs de béton qui soutiennent la topographie écorchée par le passage du chemin.

La progression des vues changent avec la construction massive d'immeubles à appartements, eux-mêmes fort imposants. Alors que les méandres des étapes d'évolution précédentes du chemin dévoilent des pans de montagne, l'adoucissement des pentes et des courbes de la voirie et la présence des hauts blocs modernes diminuent la lecture de la montagne dans le paysage ou l'obstrue complètement, comme c'est le cas avec l'implantation de l'hôpital général.



Plan polyphasé illustrant la synthèse du patrimoine naturel



La montagne et les traces des premiers lots



Trace du ruisseau Raimbault

Le tracé du chemin est né de la morphologie du ruisseau et de la montagne.

1. Le ruisseau Raimbault

Bien que les traces du ruisseau se soient estompées avec le temps, quelques témoins perdurent : la dépression dans la plaine du cimetière et des plantations associées aux milieux humides.

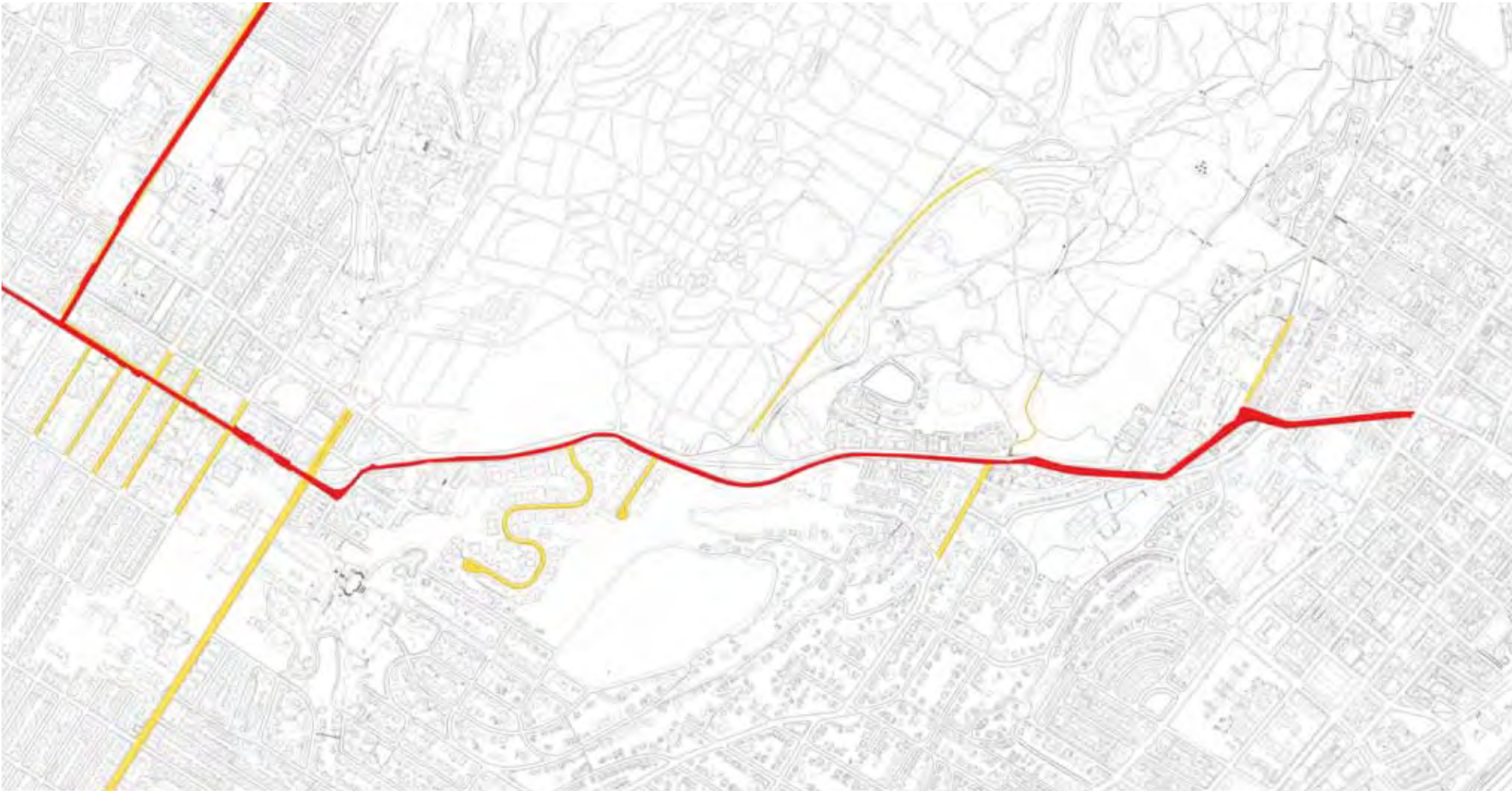
La présence du ruisseau fut déterminante dans la formation du village et dans le tracé du chemin. Tout d'abord, on peut spéculer que la présence du ruisseau a pu signifier une présence amérindienne, si ce n'est une occupation plus marquée, au moins un lieu de passage dans les trajets entre la Rivière-des-Prairies et le mont Royal. Par la suite, Gédéon de Catalogne choisit de délimiter des terres de chaque côté du ruisseau et marque la naissance de la Côte-des-Neiges. Le ruisseau fut aussi au cœur du développement du village en alimentant les moulins, les tanneries et les terres agricoles.

Avec le développement urbain, le ruisseau devient une contrainte physique et des campagnes de canalisation sont entreprises, d'autant plus que le ruisseau, longtemps utilisé comme égout à ciel ouvert, est fort pollué. La campagne de canalisation de 1961 efface la présence physique du cours d'eau en laissant quelques milieux humides et une dépression dans la plaine de l'Entremont.

2. La montagne

Les contraintes topographiques découlant de la morphologie de la montagne ont non seulement induit le tracé du chemin en méandres montueux, mais ont aussi contribué à la conservation de ces caractéristiques, malgré d'importants bouleversements vaires.

Le relief de la montagne a conditionné les types d'occupation humaine qui ont marqué les abords du chemin : les flancs fertiles ont été cultivés, le ruisseau cascading et prenant sa source dans la montagne alimente moulins, terres agricoles et tanneries, le bois y fut probablement exploité, des carrières creusées à même ses flancs ont servi à bâtir le village et même des grands projets montréalais, la villégiature, les sports et les loisirs s'y sont développés, profitant des caractéristiques naturelles des collines, les grandes institutions s'y sont installées, profitant de l'air frais, de la vue, des qualités paysagères et de la dominance topographique et métaphorique du site.



Plan polyphasé illustrant la synthèse du patrimoine viaire



L'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et de Remembrance, 1958. Archives de la Ville de Montréal. VM105-Y-2_213-03.



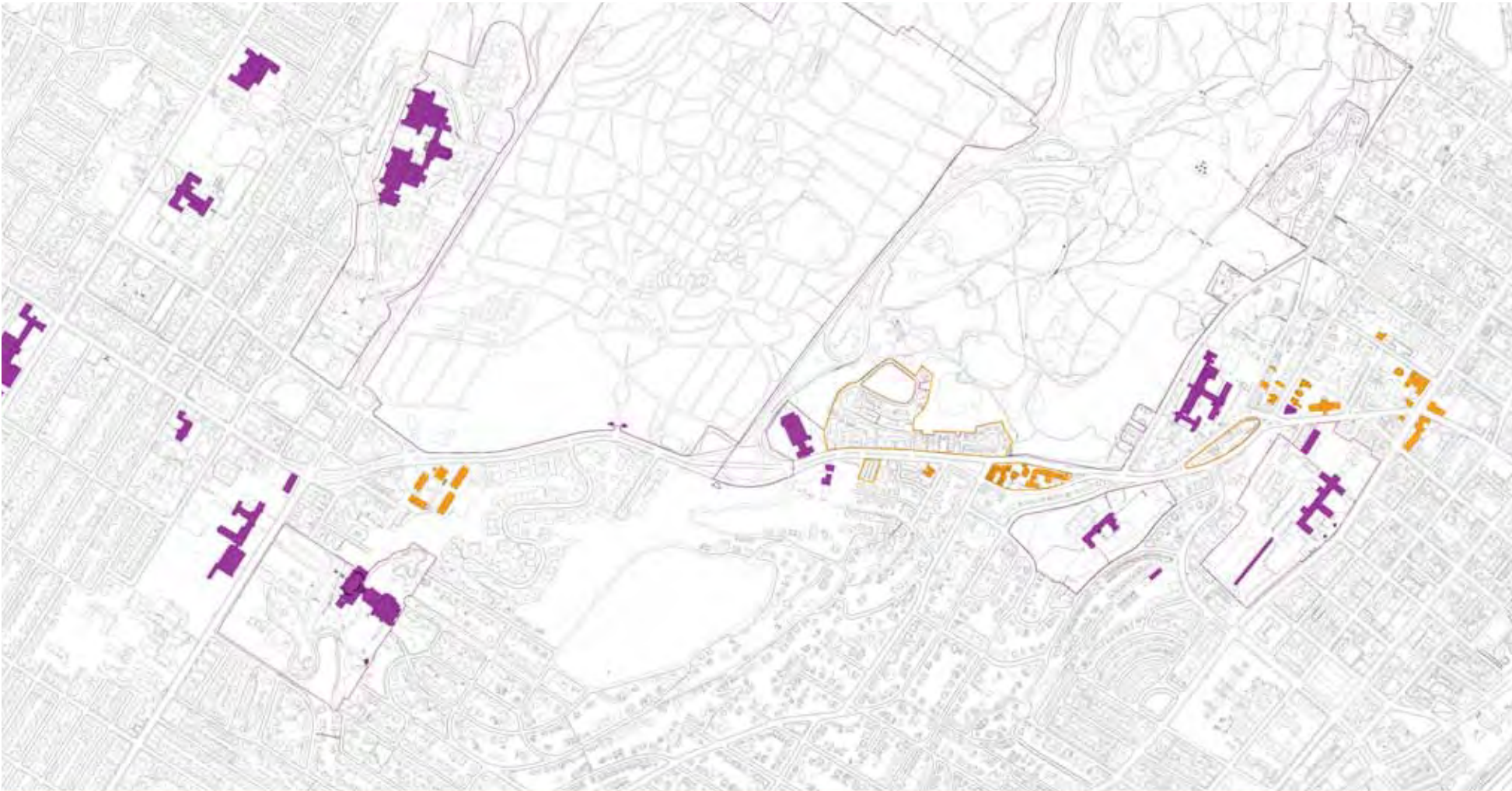
Tramway circulant sur le chemin McDougall. Vers 1957-1959.

Premier chemin public de la côte, le chemin de la Côte-des-Neiges suit les traces du ruisseau Raimbault et traverse la montagne dans un col entre les mont Westmount et mont Royal, point de traverse naturel. Ces conditions laissent présumer que les Sulpiciens ont choisi non seulement de suivre la topographie naturelle, mais de construire le chemin de côte sur les traces d'un ancien sentier amérindien.

La commune s'organise autour du chemin, dans ce qui sera le futur village. Les lots sont tracés de part et d'autres du ruisseau qui traverse la commune en son centre. On perçoit encore aujourd'hui la trace des concessions dans les noms de certaines rues (Légaré, Lacombe, etc.) et dans le tracé des alignements d'arbres centenaires.

Au cours des années de développement, plusieurs rues s'ouvrent sur la Côte-des-Neiges, sur les traces d'anciennes entrées de villas. Ce fut le cas du Chemin Remembrance (chemin Shakespeare), de The Boulevard (rue Trafalgar), de l'avenue des Pins, etc.

Le chemin de la Côte-des-Neiges a été ouvert en 1702. Plus de 300 cents ans ont marqué son évolution et celui de ses paysages. Grâce aux contraintes reliées à la topographie, son tracé actuel est resté fidèle au tracé d'origine, malgré les élargissements, les adoucissements de courbes et de pentes.



Plan polyphasé illustrant la synthèse du patrimoine architectural



Le Séminaire de philosophie et l'îlot Trafalgar-Gleneagles



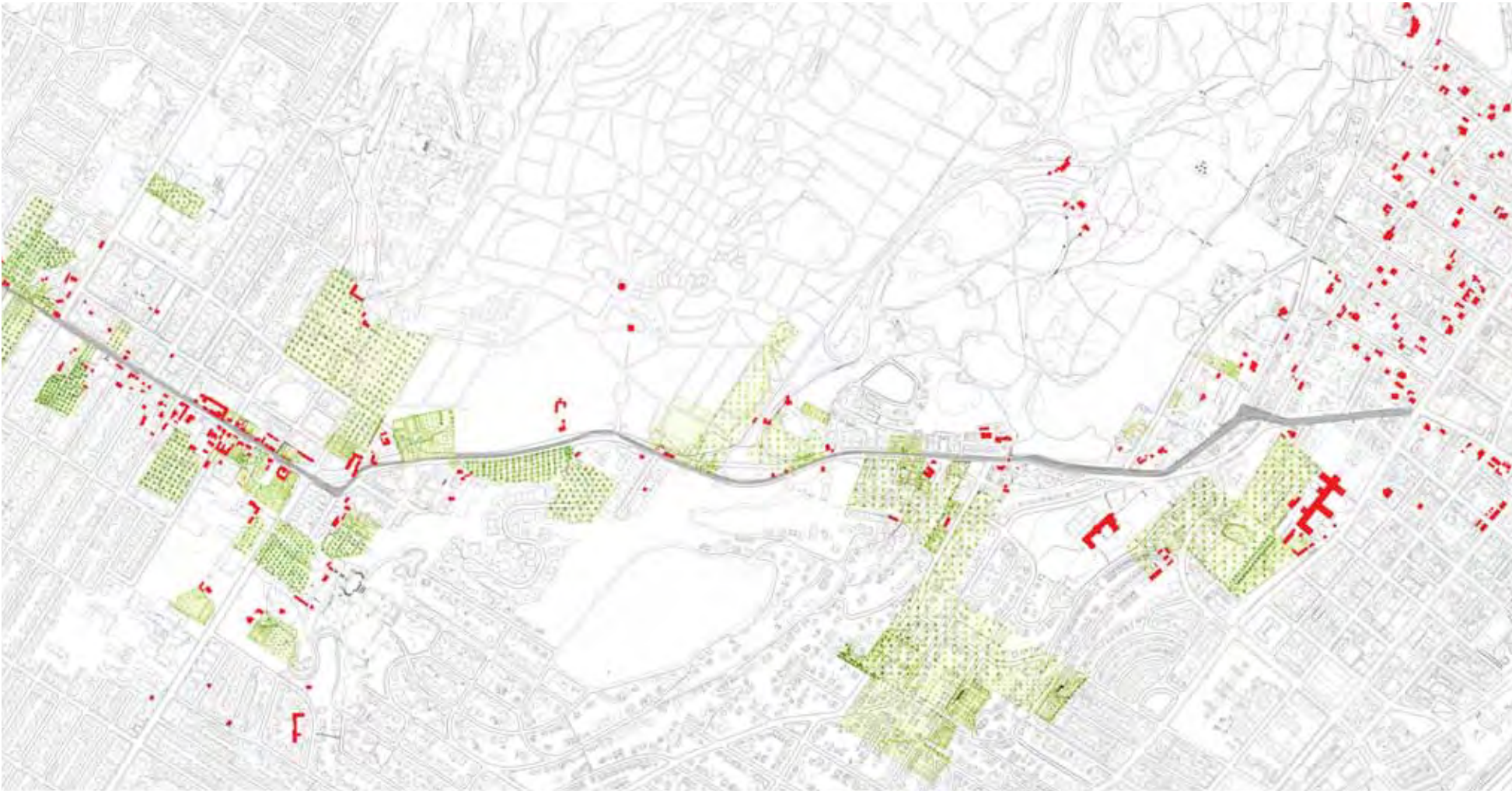
Complexe Rockhill

La majorité des composantes du patrimoine architectural encore en place aujourd'hui est de nature institutionnelle, datant d'une période relativement récente (fin du 19^e siècle – début du 20^e siècle) ou est implantée en recul par rapport au chemin.

Les multiples campagnes d'élargissement du chemin ont contribué à la démolition de plusieurs bâtiments historiques, dont les maisons de ferme, leurs dépendances, les tanneries, toutes traditionnellement implantées front de lot, donc en bordure de chemin. Ces élargissements, la dernière campagne datant de 1955-1957, ont d'ailleurs occasionné la relocalisation de la maison Jarry, construite en 1713.

En lien physique direct avec le chemin, on peut répertorier les composantes suivantes :

- Patrimoine architectural résidentiel :
 - le complexe Rockhill (années 1920)
 - la maison Brunet (1888)
 - le complexe Northview (années 1920)
 - l'ensemble domiciliaire Hill Park Circle (années 1920)
 - l'îlot Trafalgar-Gleneagles (1929-1931)
 - l'îlot de l'église (années 1920)
 - l'immeuble Regency (1965)
 - Maison Robert Stanley Bagg (1891)
- Patrimoine architectural institutionnel :
 - l'hôpital général juif (1934)
 - le musée de cire (1935)
 - le portail de l'entrée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (1854)
 - le manège militaire (1934)
 - la station de pompage (1910)
 - l'hôpital général (1953)
 - l'immeuble Samuel Bronfman (1968)
 - l'Ermitage, seul lien direct avec le Domaine de la montagne (1911)
 - le Séminaire de philosophie (1891)
 - la succursale de la Banque de Montréal (1928)



Plan polyphasé illustrant la synthèse du patrimoine intangible



Les champs e melons de M. Benoist remplacé par l'Hôpital Général Juif



Les monuments funéraires Dalceggio, 1904.

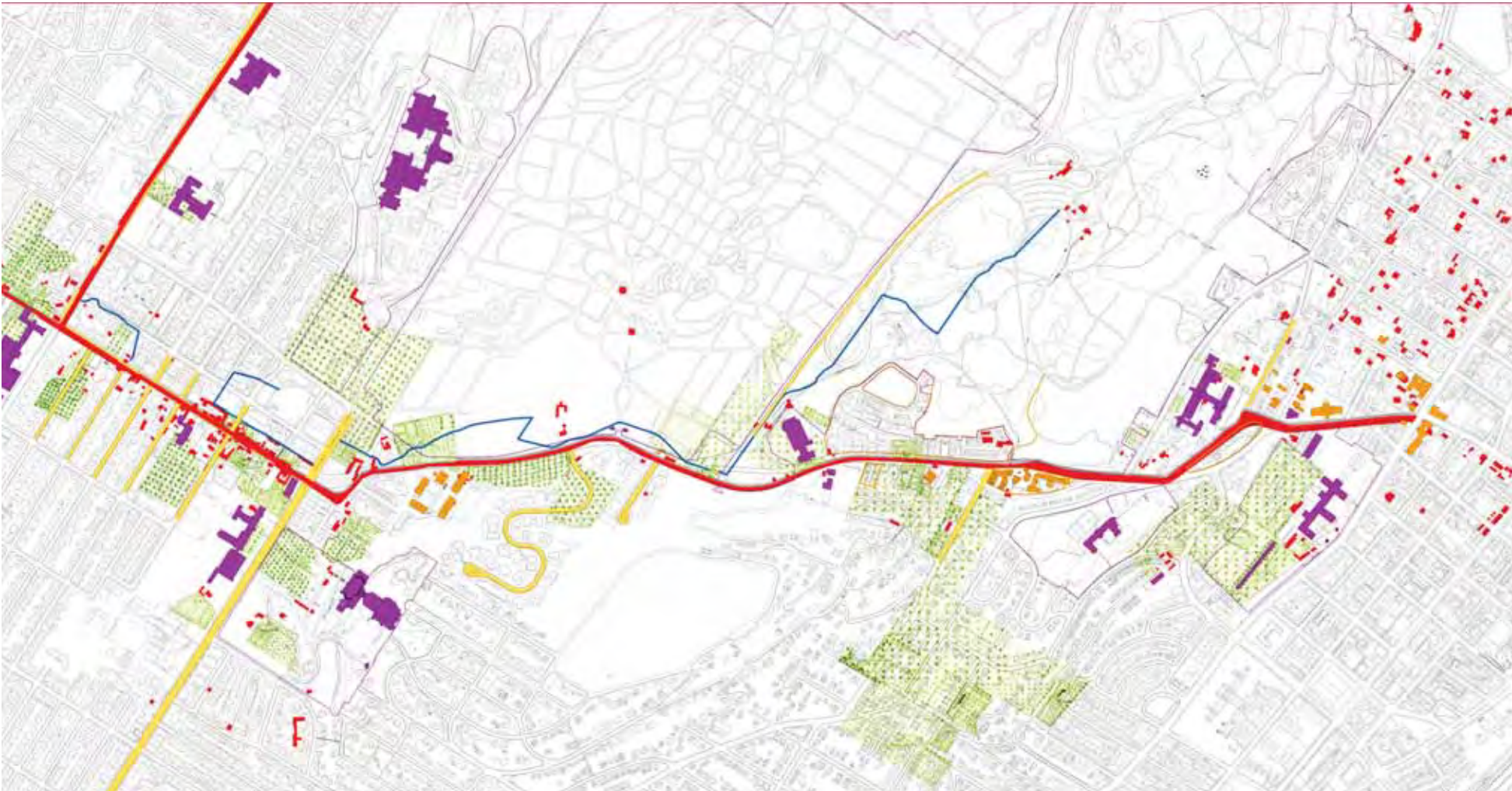


Maison de Côte-des-Neiges circa 1900

Le patrimoine intangible ou immatériel porte sur les composantes qui ont marqué l'histoire du site sans pour autant présenter de traces matérielles sur le site aujourd'hui. Pour le chemin, le noyau villageois avec ses fermes et ses tanneries, les terres agricoles, le ruisseau, les installations en lien avec la villégiature, les sports et les loisirs, les carrières, les villas et le Domaine de la montagne font partie de ce patrimoine intangible.

L'histoire des habitants des quartiers traversés par le chemin est elle aussi une partie intégrante du patrimoine immatériel. Des Sulpiciens aux amérindiens, des tanneurs aux agriculteurs, des premiers censitaires aux grands propriétaires des villas du 19e siècle, l'histoire du chemin est riche de ces rencontres qui ont forgé la nature et la morphologie des quartiers.

Les faisceaux lumineux traversant la pierre dans la verrière de Claude Bettinger créée pour la station de métro Côte-des-Neiges incarnent bien ce parcours humain : 'les jeux de lignes représentent autant de cheminements personnels, qui se croisent ou se séparent au fil du temps'. Que ces traits de lumière se dessinent sur un fond de granite est aussi évocateur de l'impact de ces Légaré, Smith, McCord, Raimbault et autres sur la montagne et ses versants.



Plan polyphasé illustrant la synthèse des composantes patrimoniales



Côte-des-Neiges fut longtemps célèbre pour ses magnifiques vergers d'arbres fruitiers et particulièrement ses pommiers



James Duncan. Le village de la Côte-des-Neiges. Vers 1830.

Les vergers occupent les flancs de la Côte-des-Neiges jusqu'au 20^e siècle. Jusqu'au 18^e siècle, ce sont des vergers à ciel ouvert. Plus tard, en marge des vergers traditionnels, apparaissent d'immenses complexes de serres.

Les conditions topographiques du site et la présence du ruisseau conditionnent l'occupation du territoire : implantation des terres agricoles, des tanneries, concentration des activités en lien avec la villégiature, le sport et les loisirs. Elles ont aussi conditionné le tracé du chemin et ces caractéristiques de site ont permis au chemin de retenir, malgré les multiples phases de transformation viaire, son essence.

En effet, à l'échelle macro de la lecture du paysage, le tracé et les paysages du chemin ont peu changé. Sa configuration rectiligne au nord de Queen-Mary se transforme en méandres montueux dans le passage dans la montagne.

Le chemin traverse le noyau villageois (aujourd'hui le quartier Côte-des-Neiges), une plaine ouverte (aujourd'hui, celle du cimetière), dévoile des paysages fermés où chaque méandre dévoile une vue fermée sur un pan de montagne, des paysages panoramiques et spectaculaires de l'ouverture sur la plaine du Saint-Laurent qui ont inspirés nombre d'artistes (aujourd'hui, création d'un belvédère dans le secteur Cedar).

Le paysage est varié, évolutif dans sa composition et ponctué de références patrimoniales évocatrices. Le tracé du chemin est de la morphologie d'un ruisseau et d'une montagne.





Plan illustrant l'insertion du chemin dans la topographie



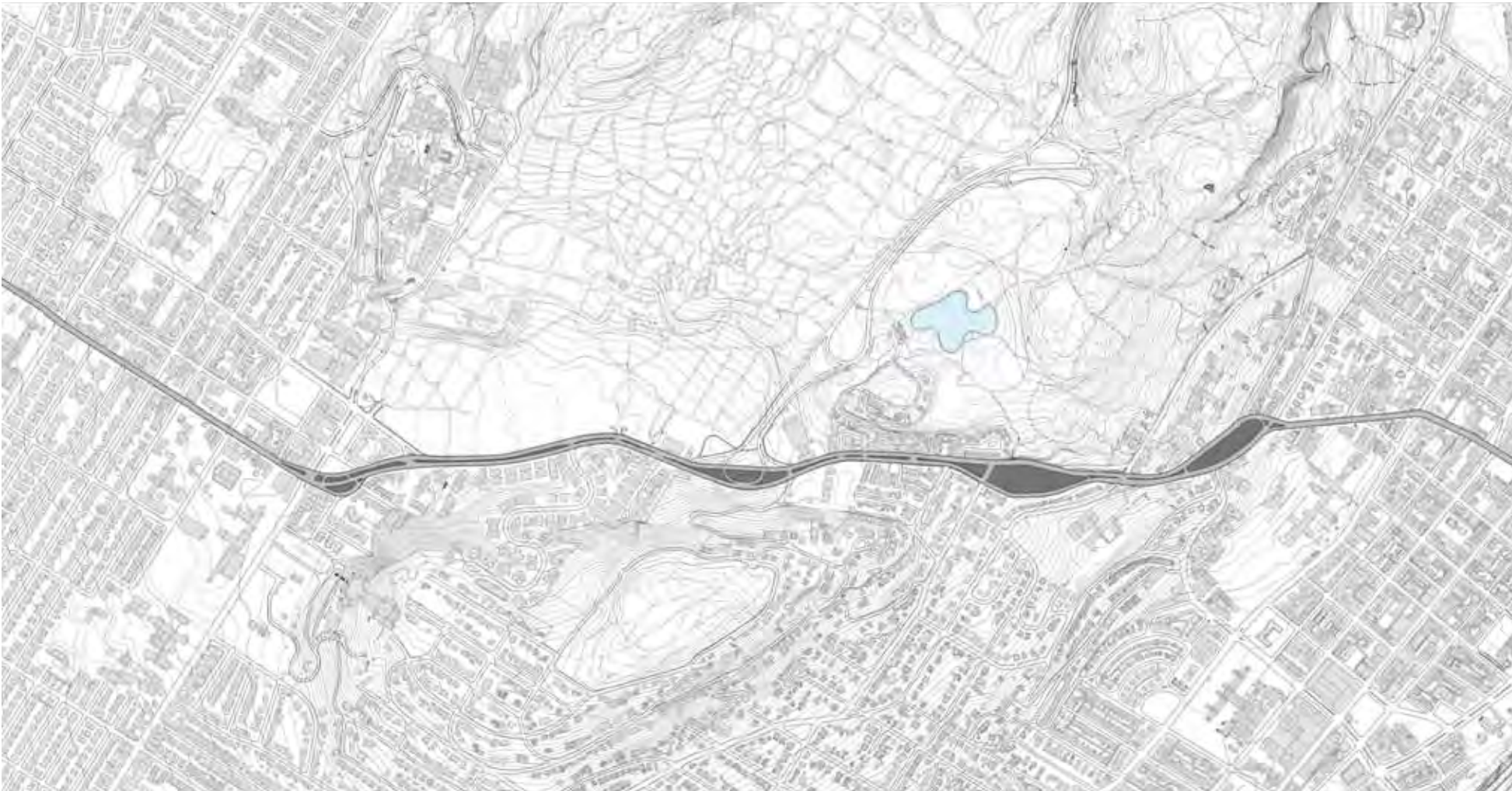
Les unités topographiques du mont Roayl

Le chemin traverse cinq des six unités topographiques de la montagne, par le col naturel situ entre le sommet mont Royal et le sommet Westmount.

Le paysage du chemin est intimement lié à celui de la montagne. Le tracé montueux et sinueux du chemin contourne les obstacles générés par le relief. Se faisant, il dévoile une succession de vues diversifiées sur l'Entremont, les sommets mont Royal et Westmount, les Laurentides et la plaine du Saint-Laurent.



Le col naturel



Les îlots centraux du chemin

Avec l'avènement du boom automobile et démographique, le chemin devient une artère de circulation principale de type boulevard urbain.

Au 20^e siècle, les campagnes d'élargissement de voie et les contraintes topographiques induisent la formation de voies parallèles entrelacées d'îlots centraux aux formes irrégulières.

Le paysage du chemin s'apparente plus celui du *parkway* qu'au paysage viaire traditionnel montréalais.

Ainsi, au détour des îlots et des méandres, les paysages révélés en directions nord et sud diffèrent.



Ilot Trafalgar-Glennegles



Les îlots centraux



Plan illustrant les parois verticales créées par l'élargissement des voies



La paroi rocheuse Trafalgar

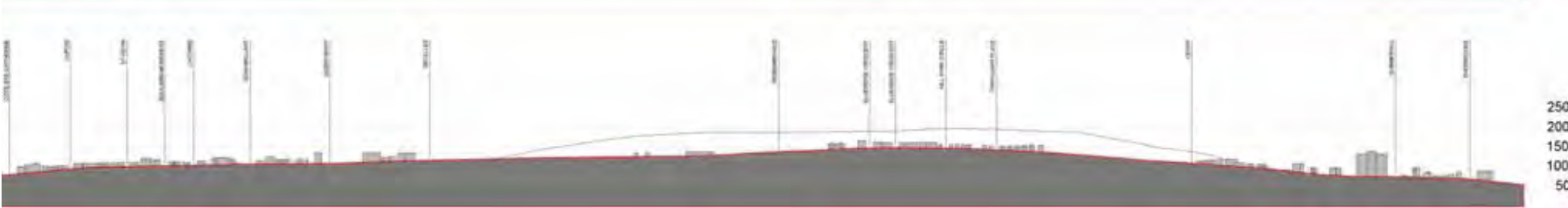
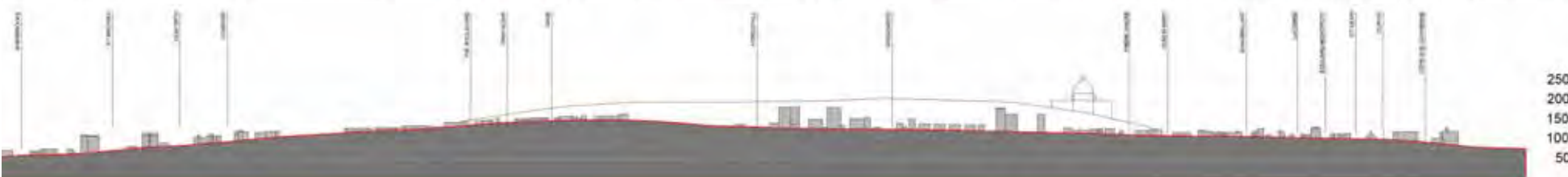
De 1910 à 1960, le développement urbain, l'importance de l'automobile dans la culture moderne et les avancées technologiques ont soulevé la nécessité d'adoucir les pentes et d'araser les parois rocheuses afin de faciliter les élargissements de voies, lorsque les expropriations ne permettent pas un empiètement du côté opposé.

Ainsi, la pente entre les rues Cedar et Trafalgar (The Boulevard) fut adouci une dernière fois en 1912, dévoilant une paroi rocheuse d'une dizaine de mètres de hauteur du côté du parc, changeant alors la relation à la rue des maisons Sparrow et Thompson. Il est aussi fort probable que les pierres de la paroi rocheuse du Mont-Royal furent utilisées pour construire le mur d'enceinte de l'îlot Trafalgar-Gleneagles, renforçant la lecture de la traversée au travers d'un col montagneux.

En 1957, la dernière phase d'élargissement du chemin induit la construction d'un important mur en béton vis-à-vis l'entrée du cimetière Notre-Dames-des-Neiges. La présence du cimetière limitant les possibilités d'élargissement vers l'est, malgré l'achat par la ville d'une bande de terrain dans la propriété du cimetière, une partie du flanc est du mont Summit est arasée, puis remplacée par un mur de soutènement en béton. Ce geste, puis la construction du carrefour Remembrance et la modification de la géométrie de l'intersection de Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges complètent la transformation du chemin bucolique des années fondatrices vers un paysage résolument autoroutier.



Mur de soutènement en béton



Coupes longitudinales est et ouest du chemin

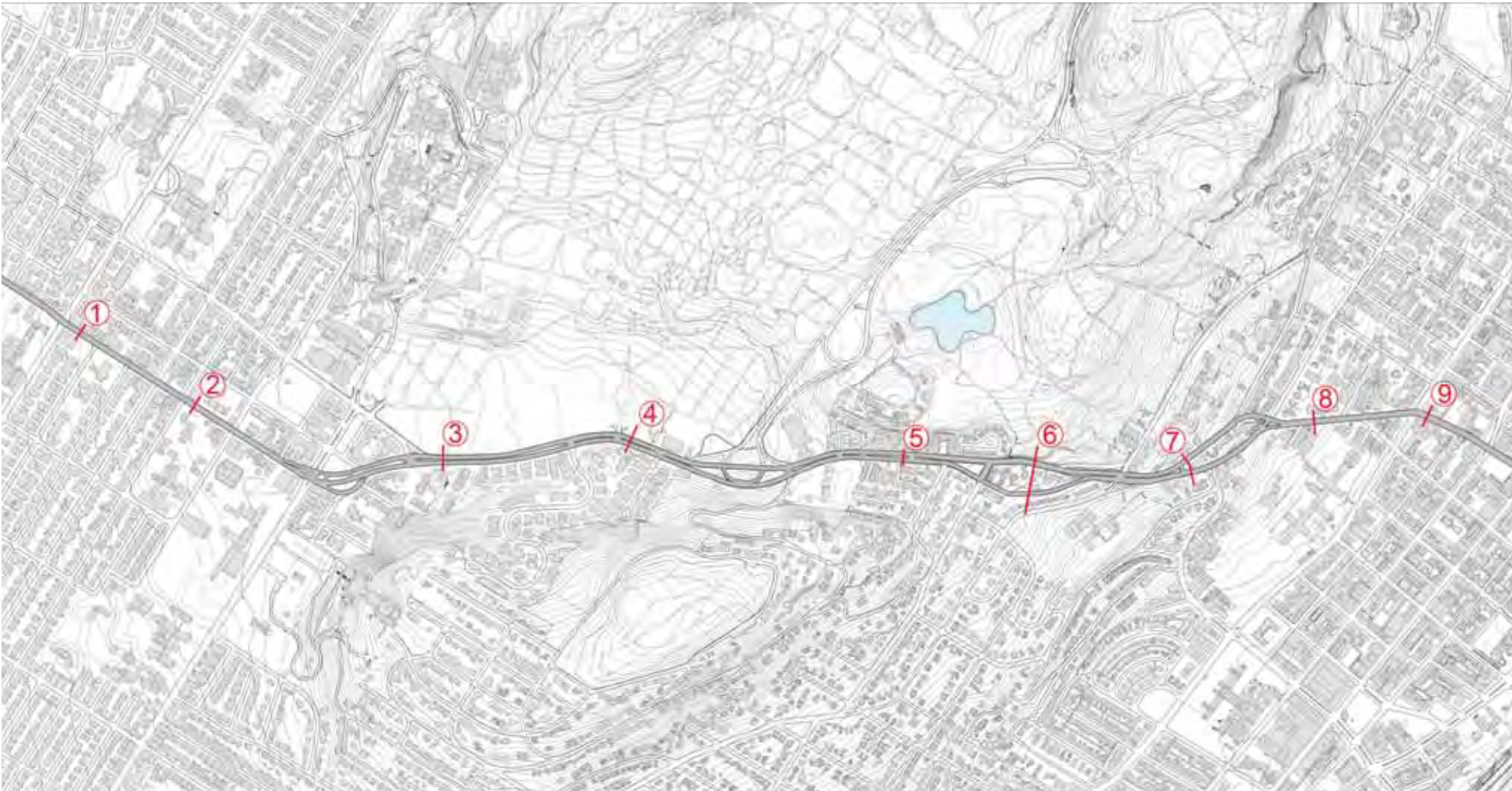


Traversée de la montagne

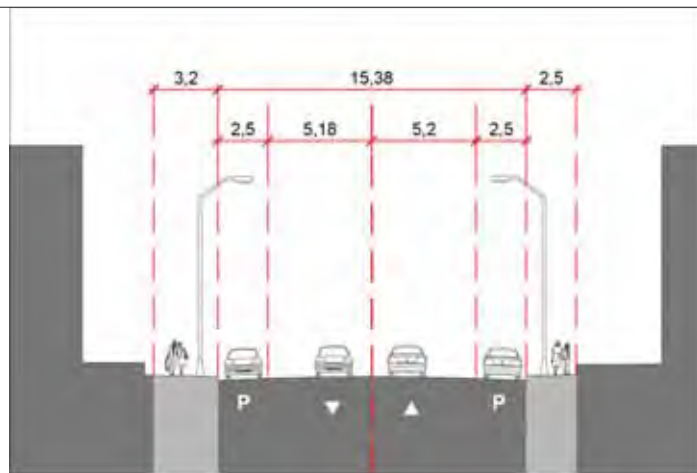
La coupe longitudinale du chemin et les pentes descendantes des versants nord et sud dévoilent des vues panoramiques, des ouvertures spectaculaires, au niveau du chemin de la Côte-Sainte-Catherine vers le nord et vis-à-vis The Boulevard vers le sud.

Les coupes transversales confirment la nature actuelle du chemin de typologie autoroutière dans la traversée de la montagne et d'artère principale au centre-ville et au nord de Queen-Mary.

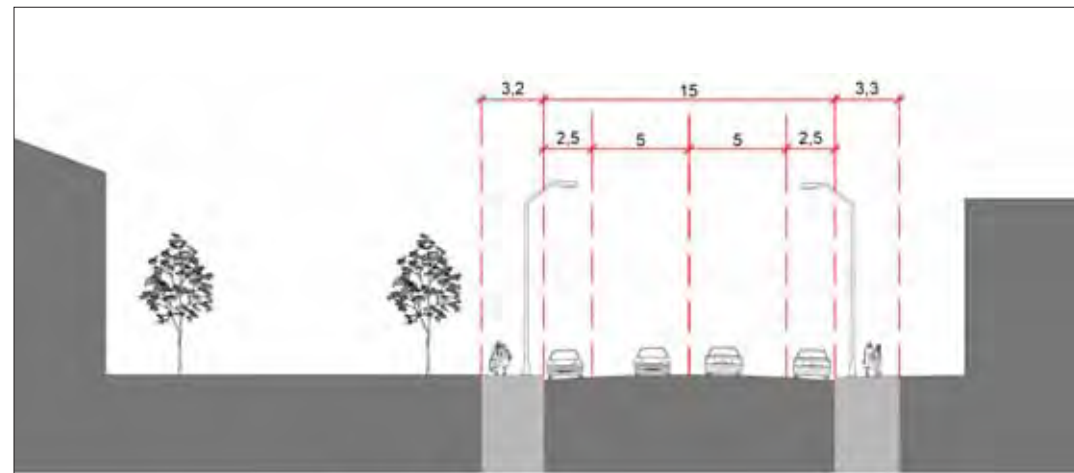
Les trottoirs sont étroits (de 3.2 m à 1.4 m). Le nombre de voies varie de 4 voies à 8 voies dans le secteur de Hill Park Circle, sans compter la présence d'un îlot central à largeur variable.



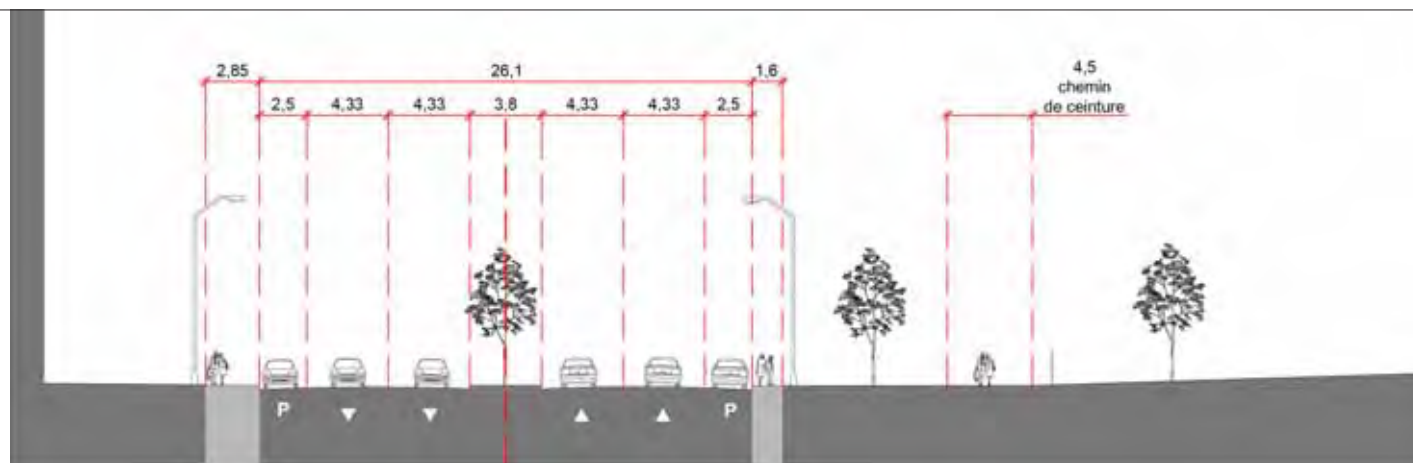
Plan de localisation des coupes transversales



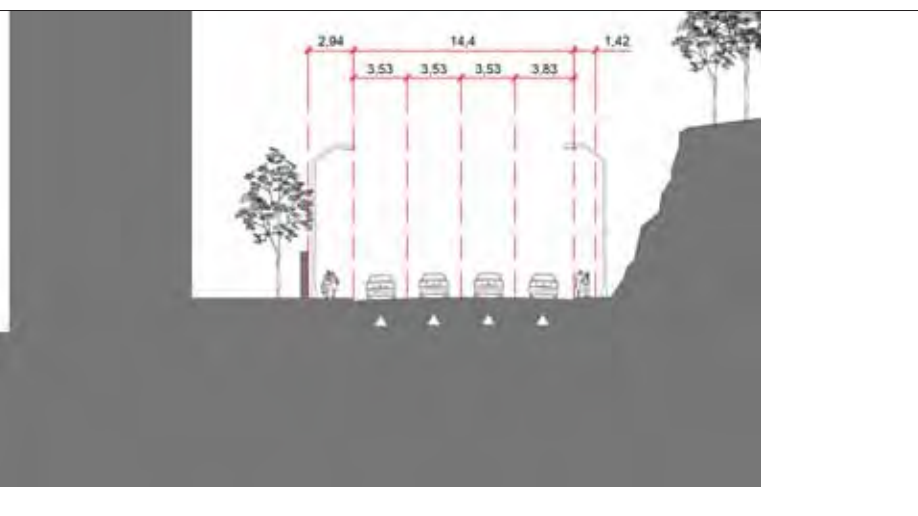
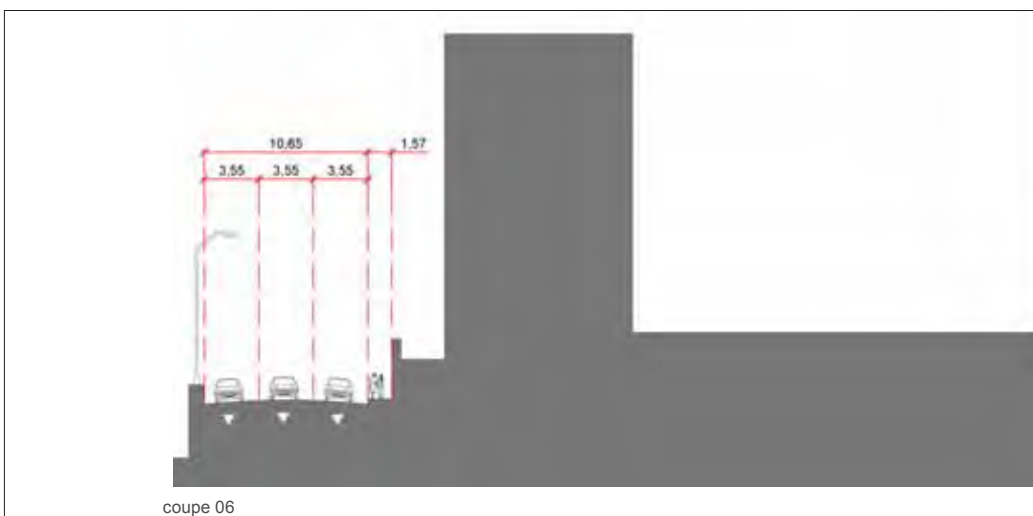
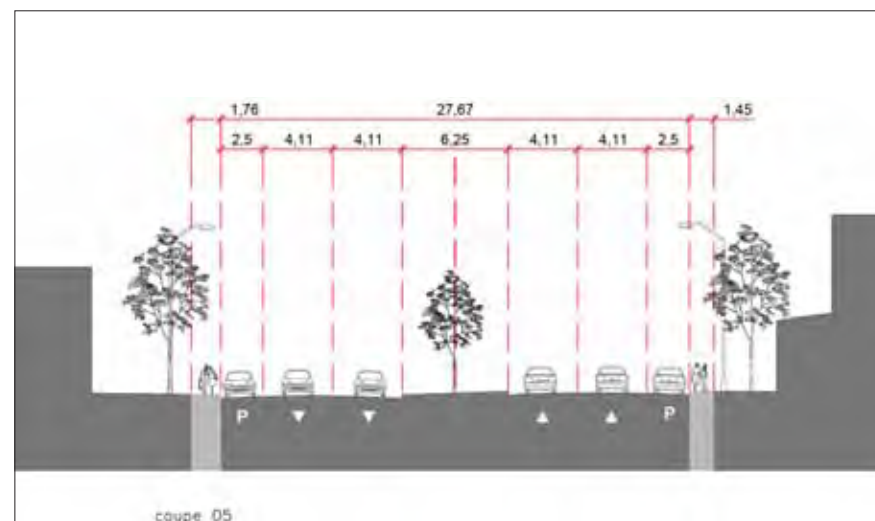
coupe 01

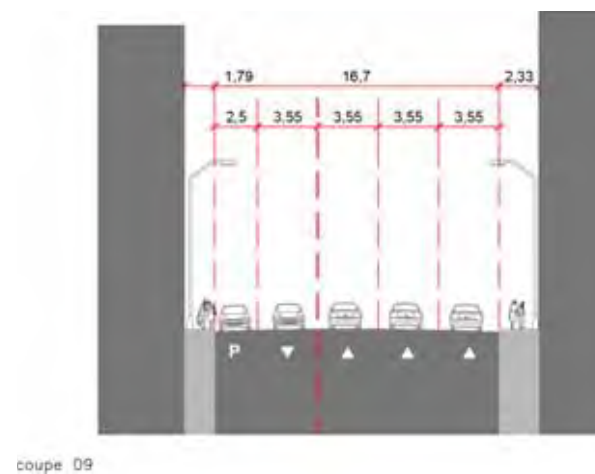
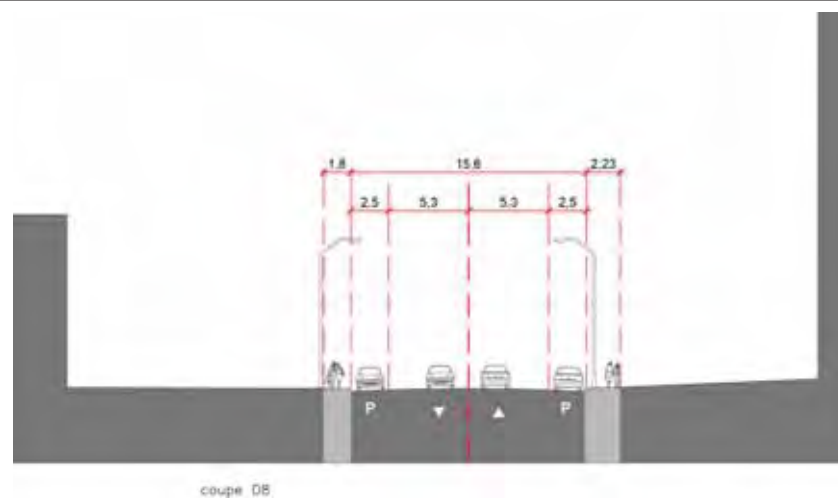
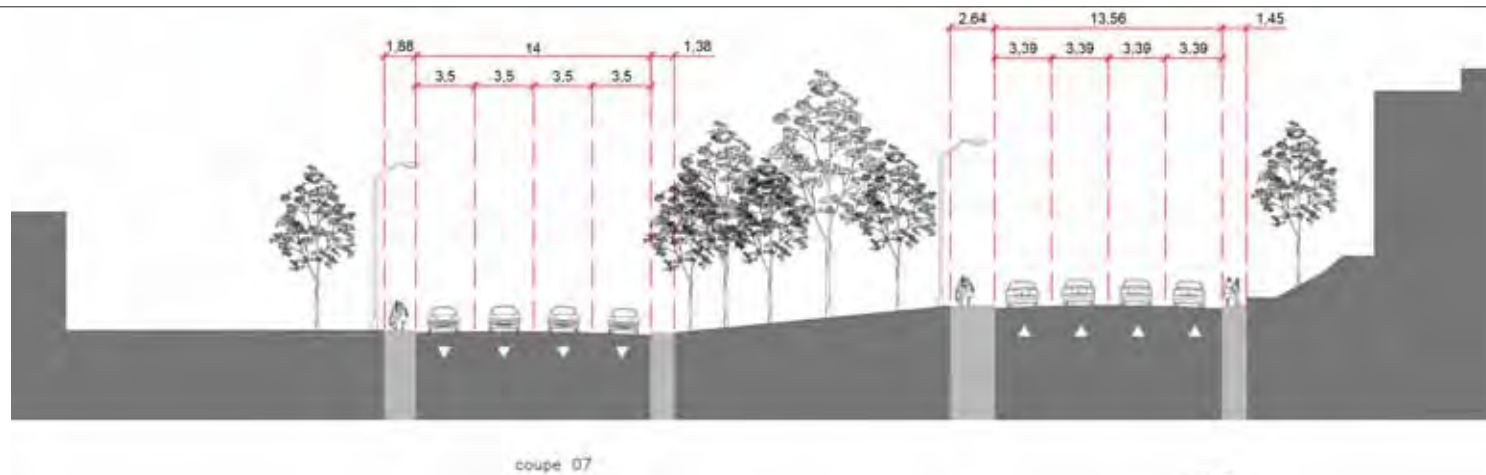


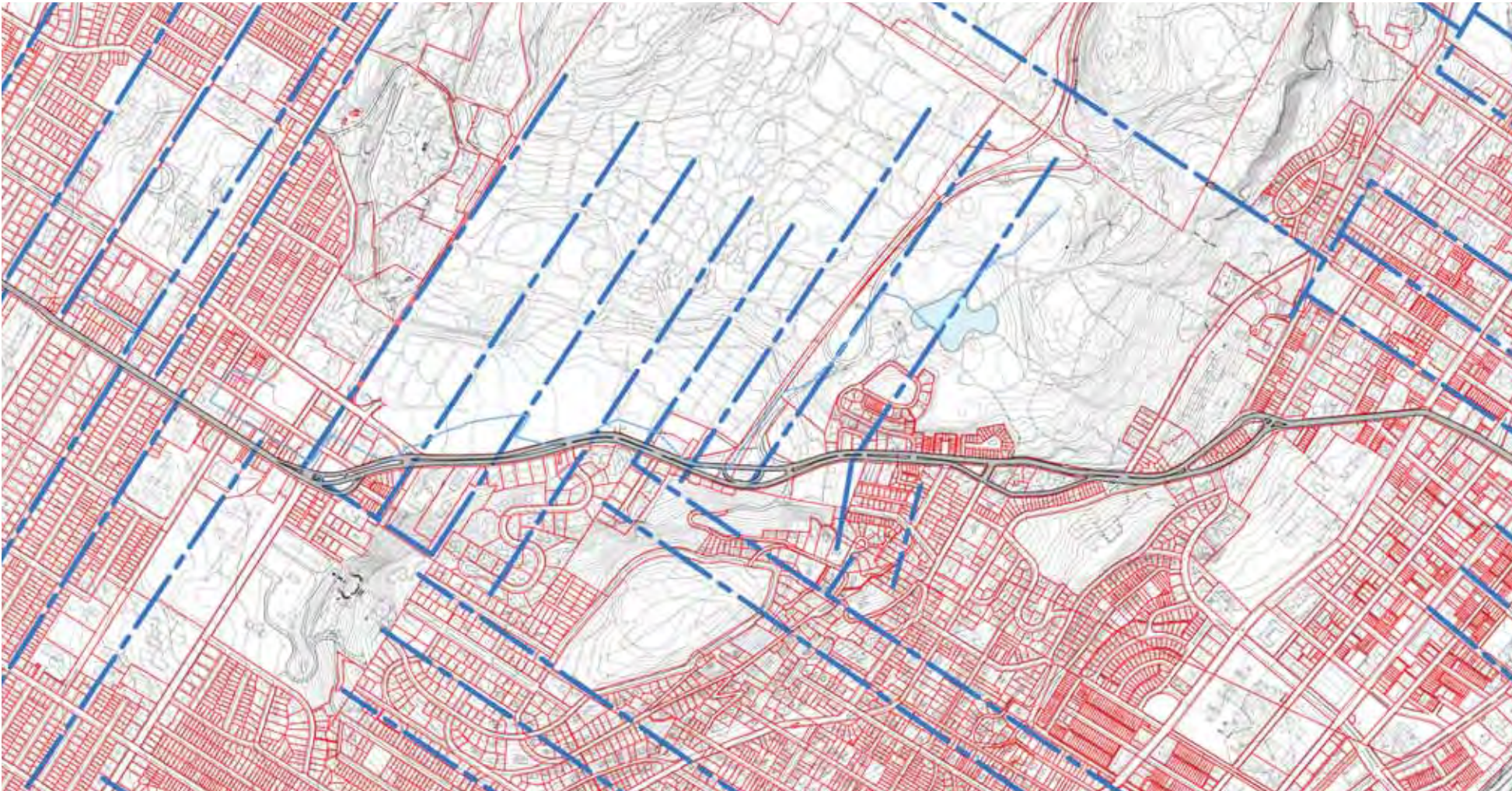
coupe 02



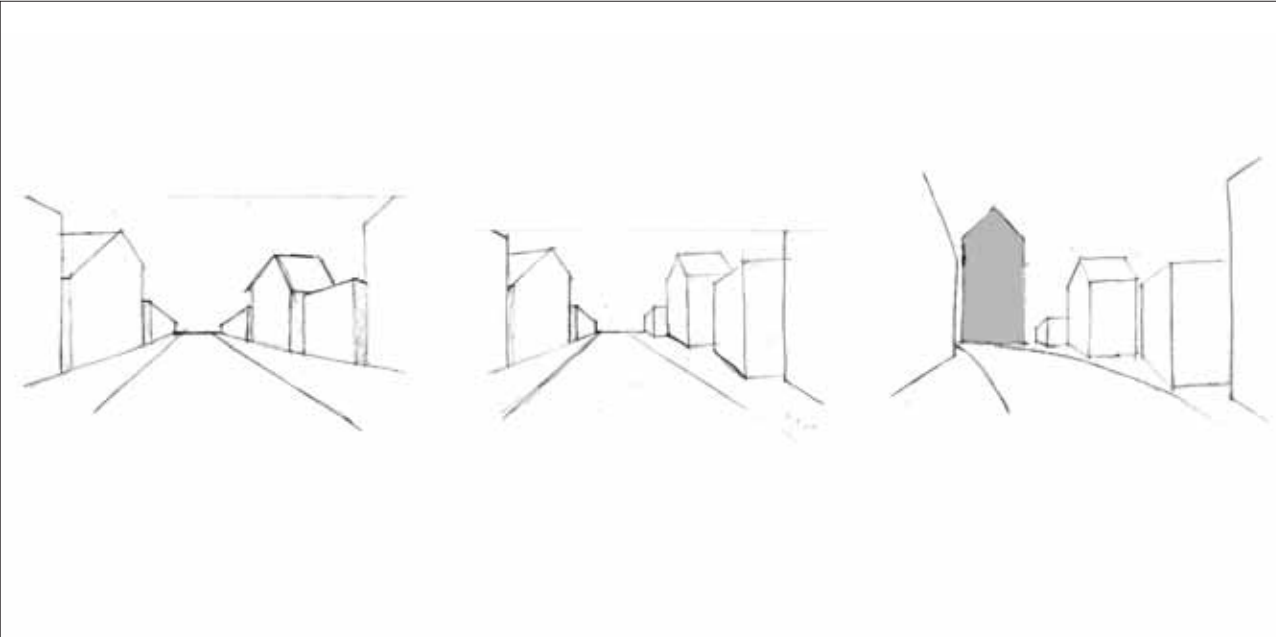
coupe 03







Plan polyphasé illustrant la superposition du tracé des premières concessions sur le cadastre moderne



Lors de l'ouverture de la côte à la concession, les lots ont été orientés d'est en ouest, perpendiculaires à l'axe du ruisseau. Cette orientation est particulière dans le paysage montréalais où, traditionnellement, les lots sont orientés nord-sud. L'établissement du cadastre moderne a repris le tracé des anciens lots.

La rencontre du cadastre orthogonal avec les méandres du chemin induit une implantation en biais des habitations. Cette orientation particulière permet une lecture plus dégagée du cadre bâti et le met en valeur, tout en augmentant la perception des espaces verts en façade.

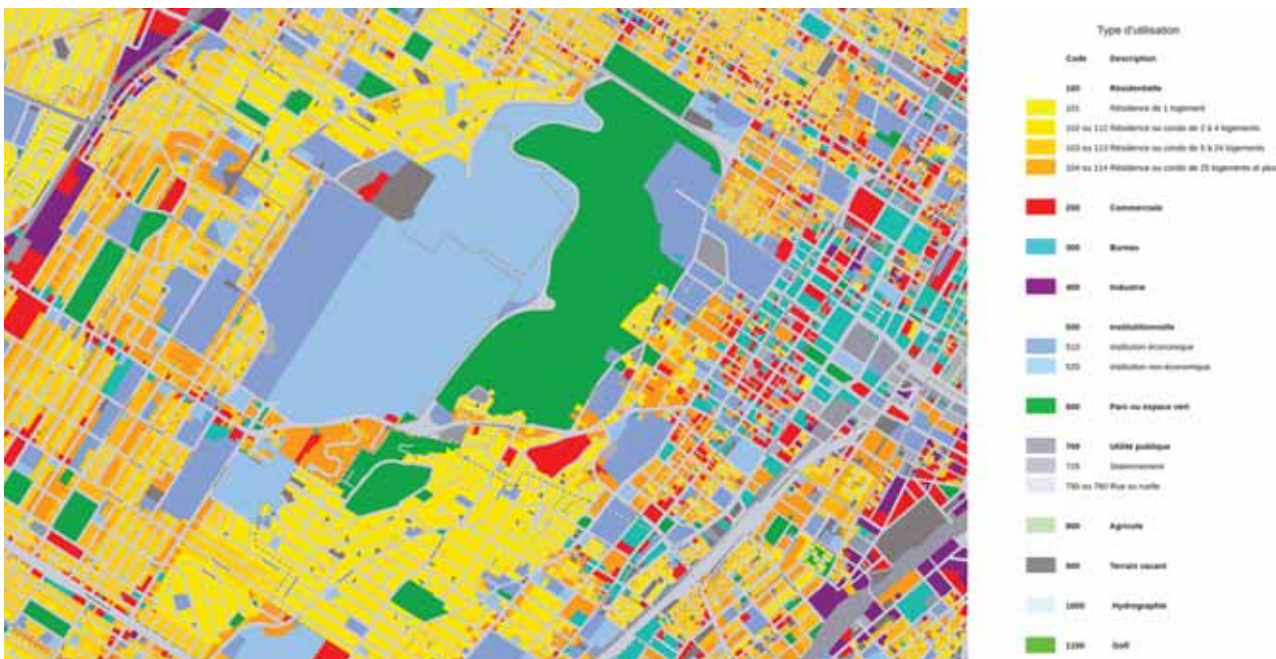
Dégagement des vues



Implantation en biais des habitations



Parcours piéton



Le site à l'étude est desservi par deux stations de métro : Côte-des-Neiges, au nord et Guy-Concordia, au sud. Le parcours de quatre kilomètres est aussi parcouru par un circuit d'autobus achalandé et aux passages fréquents. Une grande partie de la clientèle visée par le présent projet provient de cette fréquentation.

La circulation automobile est aussi très intense sur la Côte-des-Neiges. Il faudra donc tenir compte de la perception du paysage, selon le point de vue des automobilistes.

Le chemin traverse plusieurs quartiers résidentiels qui peuvent constituer autant de bassins de fréquentation. Ces usagers, néanmoins, occupent des zones plutôt restreintes, articulées autour de leur résidence. Peu d'usagers parcourent le chemin d'un bout à l'autre, de la Côte-Sainte-Catherine à Sherbrooke.

Des rassemblements sont observés :

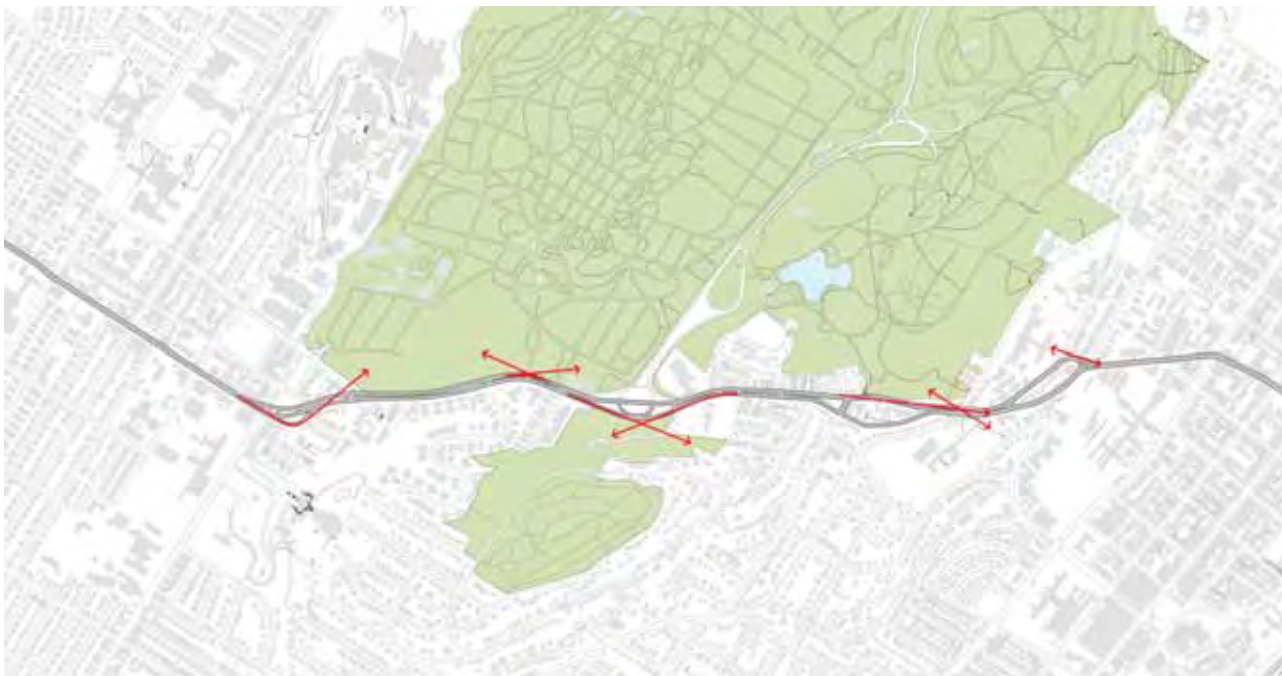
- aux stations de métro;
- dans le quartier Côte-des-Neiges;
- entre Sherbrooke et la place Norman-Béthune;
- aux arrêts d'autobus;
- au Parc Troie;
- à l'entrée Trafalgar;
- devant l'école Notre-Dame-des-Neiges;
- sur le chemin de ceinture.

Plan d'occupation du sol, 2012

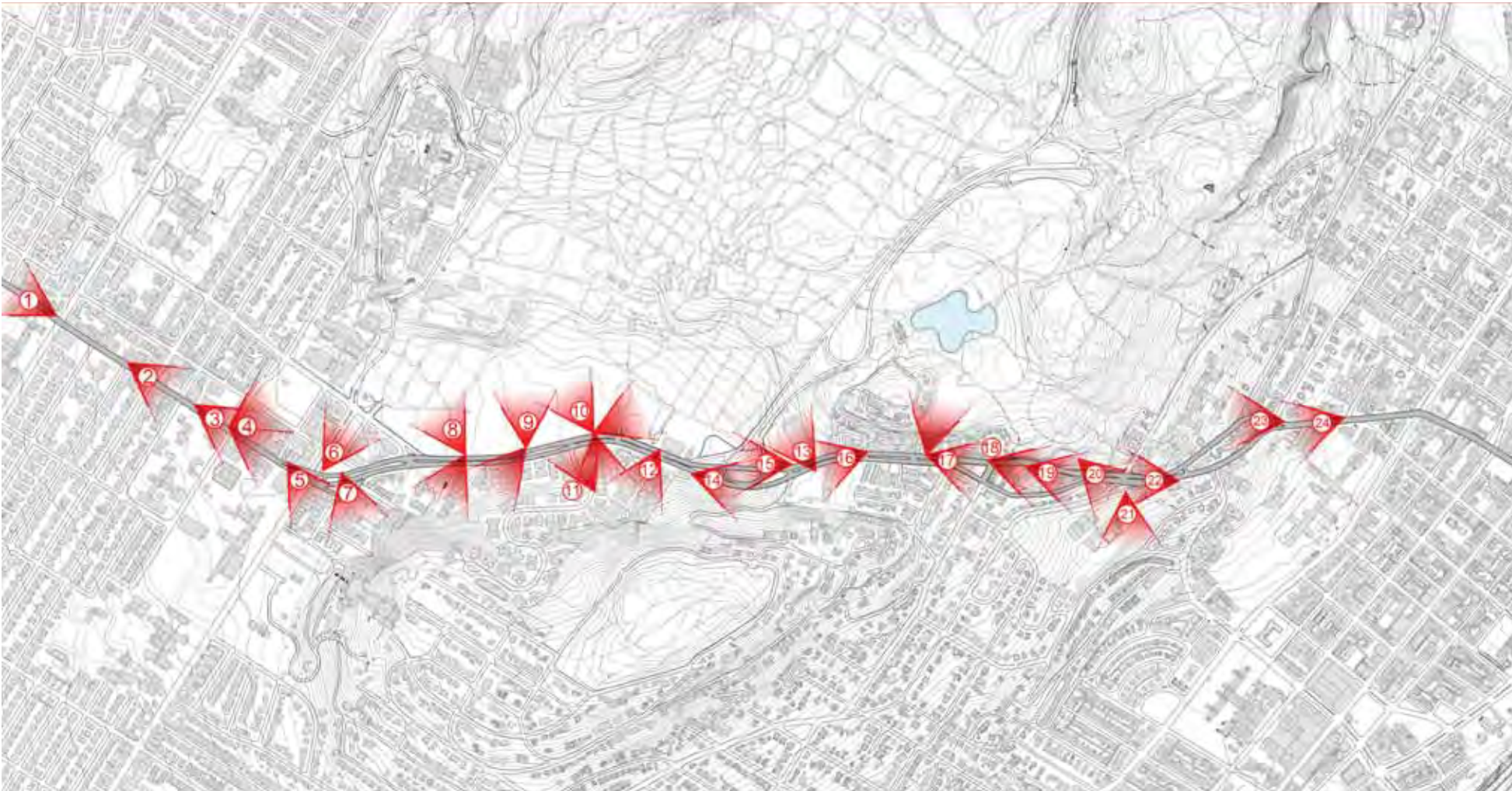
La topographie dégage des vues panoramiques exceptionnelles sur les Laurentides, le centre-ville, le fleuve et la plaine du Saint-Laurent. Cette caractéristique a contribué à la popularité du chemin, auprès des artistes au cours des siècles.

L'ouverture offerte par l'Entremont dévoile aussi des vues panoramiques, mais cette fois-ci sur les versants intérieurs de la montagne, dans la plaine. Le dégagement visuel permet à l'usager d'apprécier la présence et l'importance des repères (l'Oratoire Saint-Joseph, la tour de l'Université de Montréal et la croix de la chapelle).

Les méandres et le tracé montueux du chemin donnent lieu à une série de vues fermées, dévoilant des pans de montagne, des compositions de vues d'exception où les composantes du patrimoine architectural sont mises en valeur comme point focal de la fuite perspective et en lien direct avec la montagne.



Les méandres montueux et les vues fermées



Plan de localisation des vues

LES VUES

Les pages qui suivent répertorient les vues d'intérêt, selon les différentes typologies :

- les vues panoramiques extérieures
- les vues panoramiques intérieures (Entremont)
- les vues fermées avec la montagne comme point focal
- les vues fermées avec une composante du patrimoine bâti comme point focal.

Les vues hivernales seront complétées dans un second lieu par l'analyse des vues estivales et nocturnes.



Vue 01



Vue 21



Vue 20



Vue 17



Vue 18



Vue 19



Vue 08

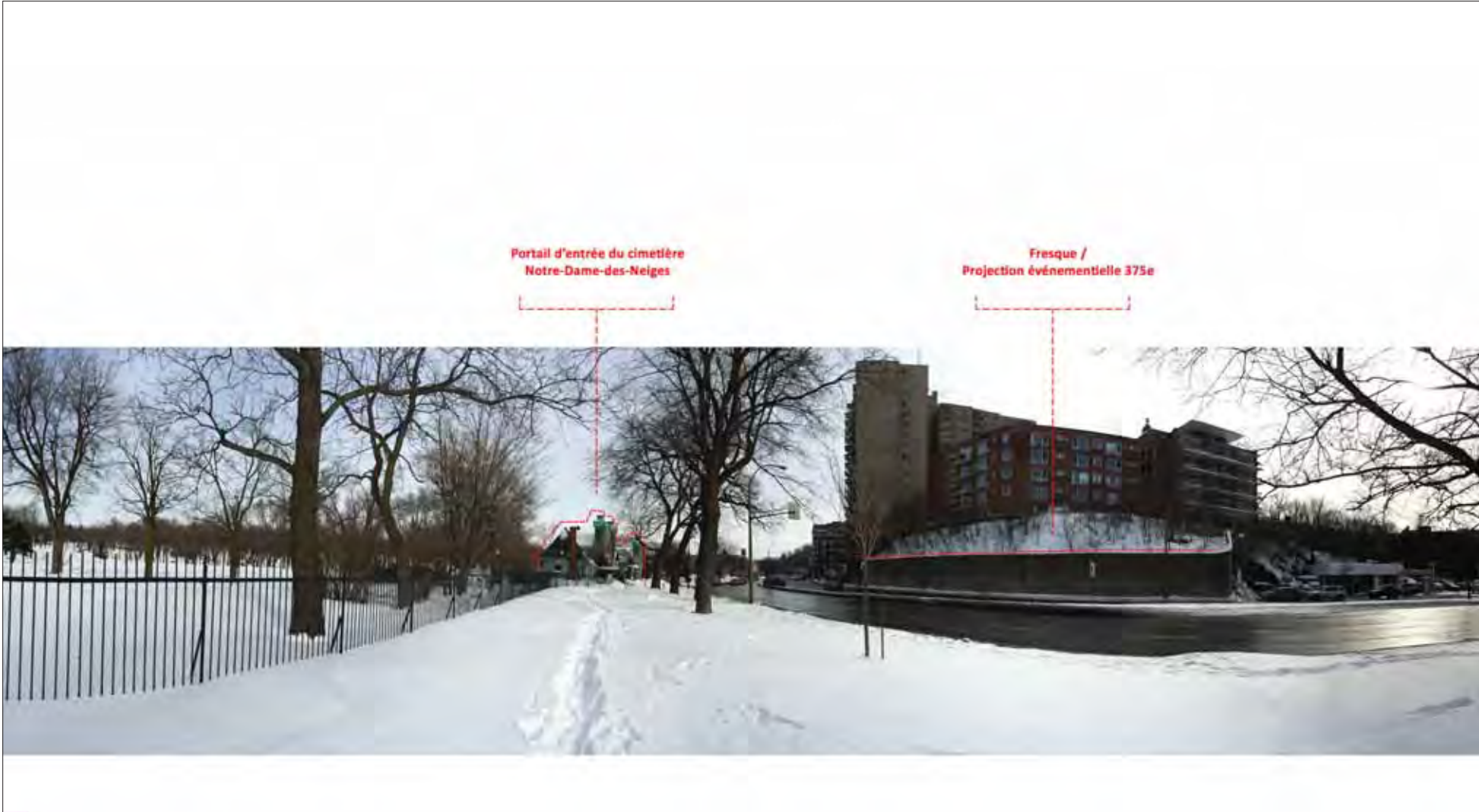
Dôme de l'Oratoire Saint-Joseph

Tour de l'Université
de Montréal

Croix du mausolée
Cimetière NDDN



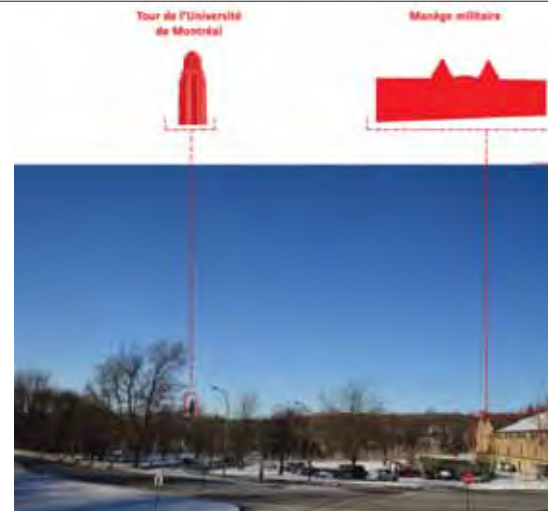
Vue 09



Vue 10



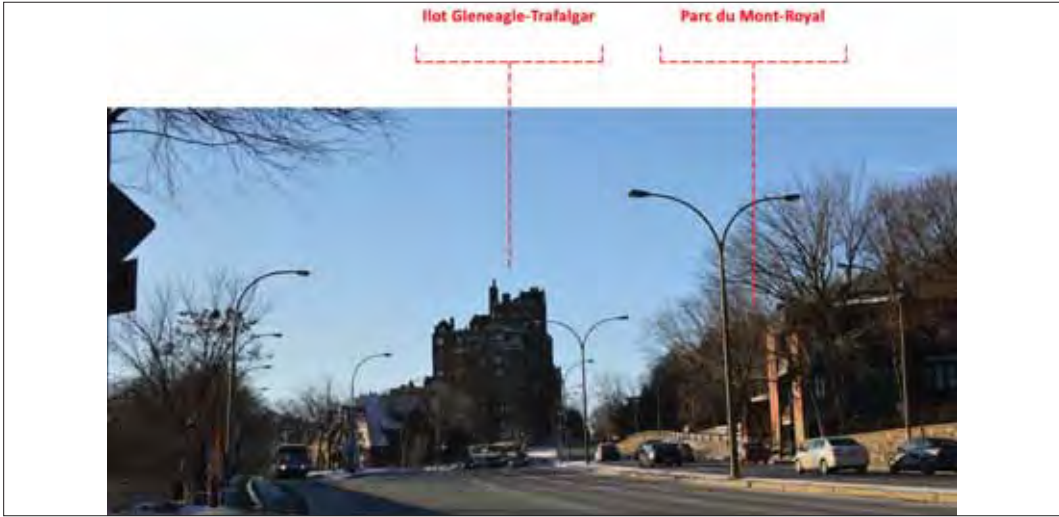
Vue 11



Vue 13



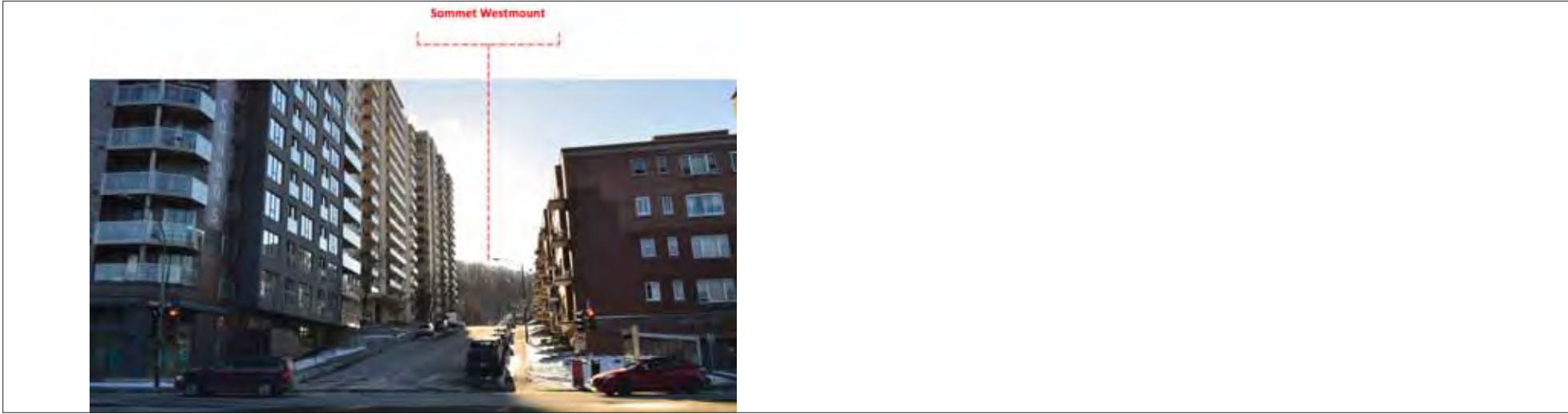
Vue 15



Vue 22



Vue 20b



Vue 12

Dôme de l'Oratoire Saint-Joseph =
sommet Westmount



Vue 03

Dôme de l'Oratoire Saint-Joseph =
sommet Westmount



Vue 05

Tour de l'Université de Montréal



Dôme de l'Oratoire Saint-Joseph =
sommet Westmount

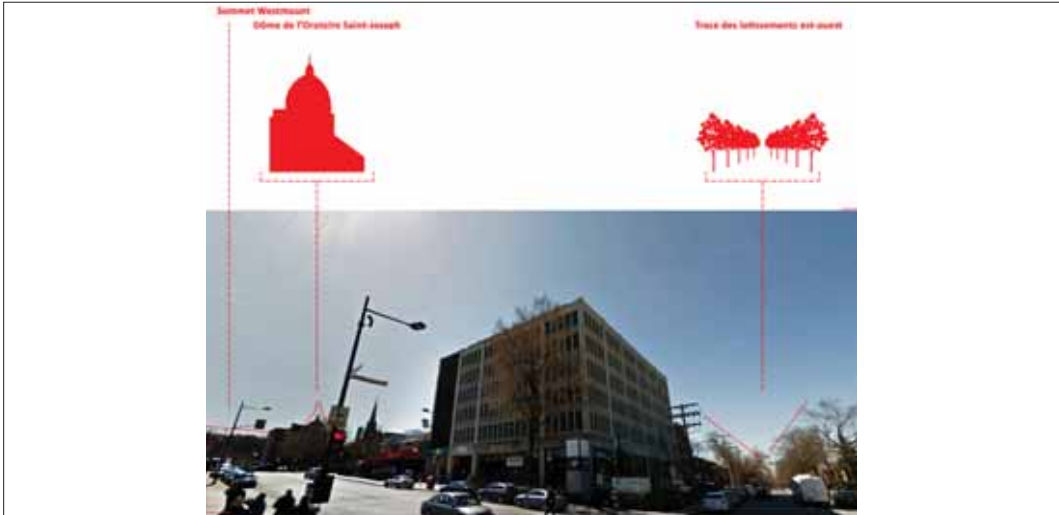


Vue 04

Dôme de l'Oratoire Saint-Joseph =
sommet Westmount



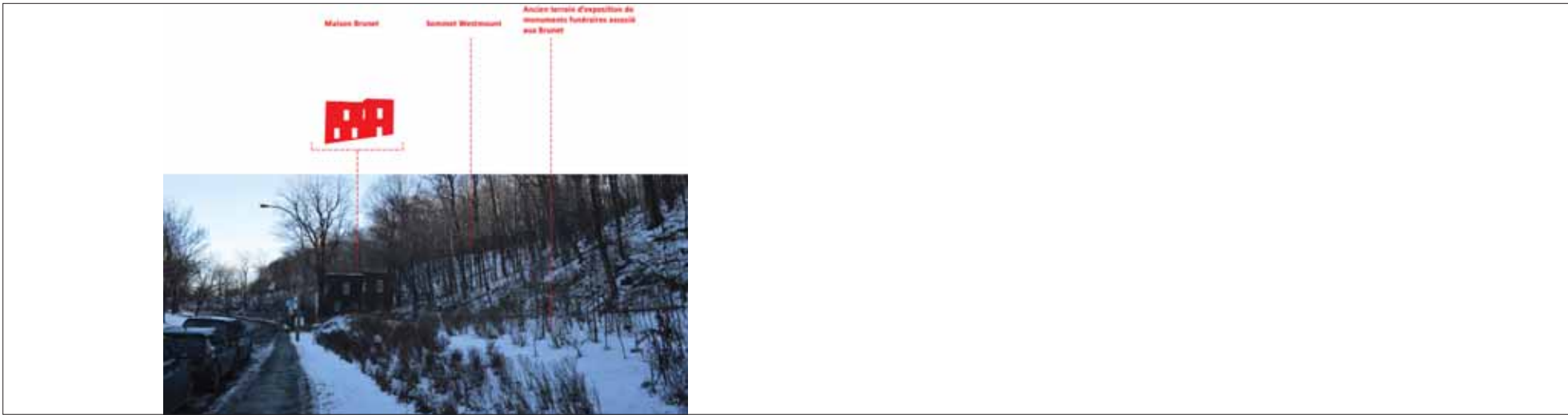
Vue 07



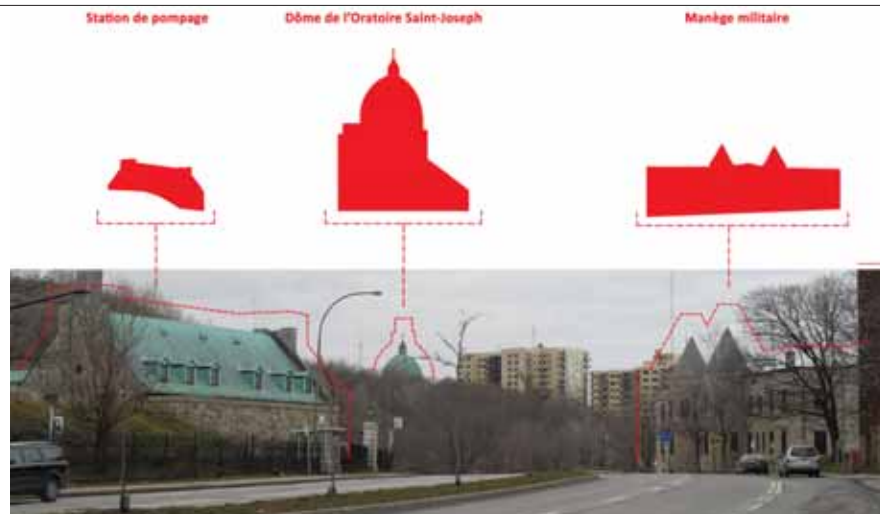
Vue 02



Vue 06



Vue 14



Vue 16

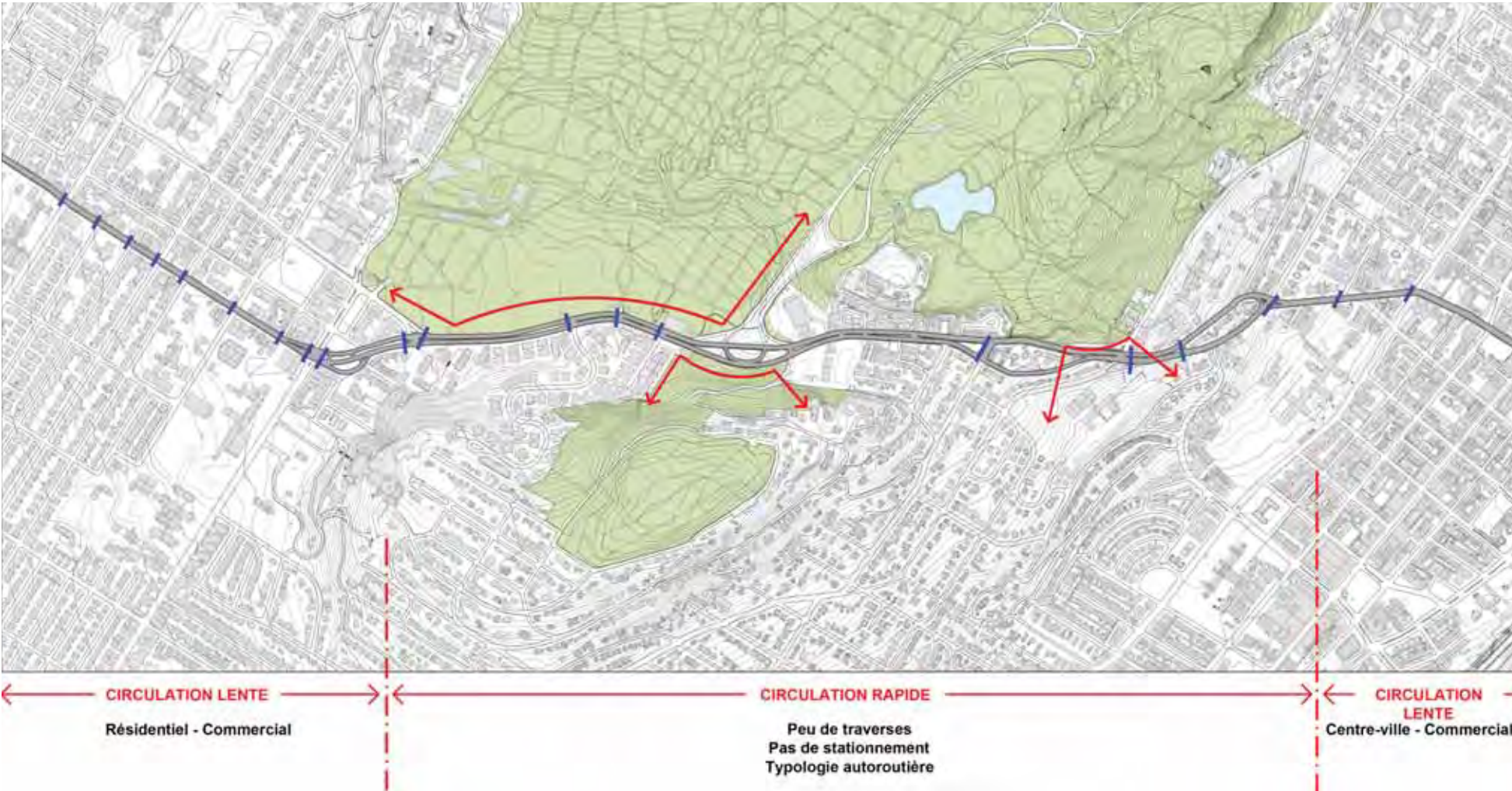


Vue 23



Vue 24





Perception des unités paysagères à l'échelle de la voiture

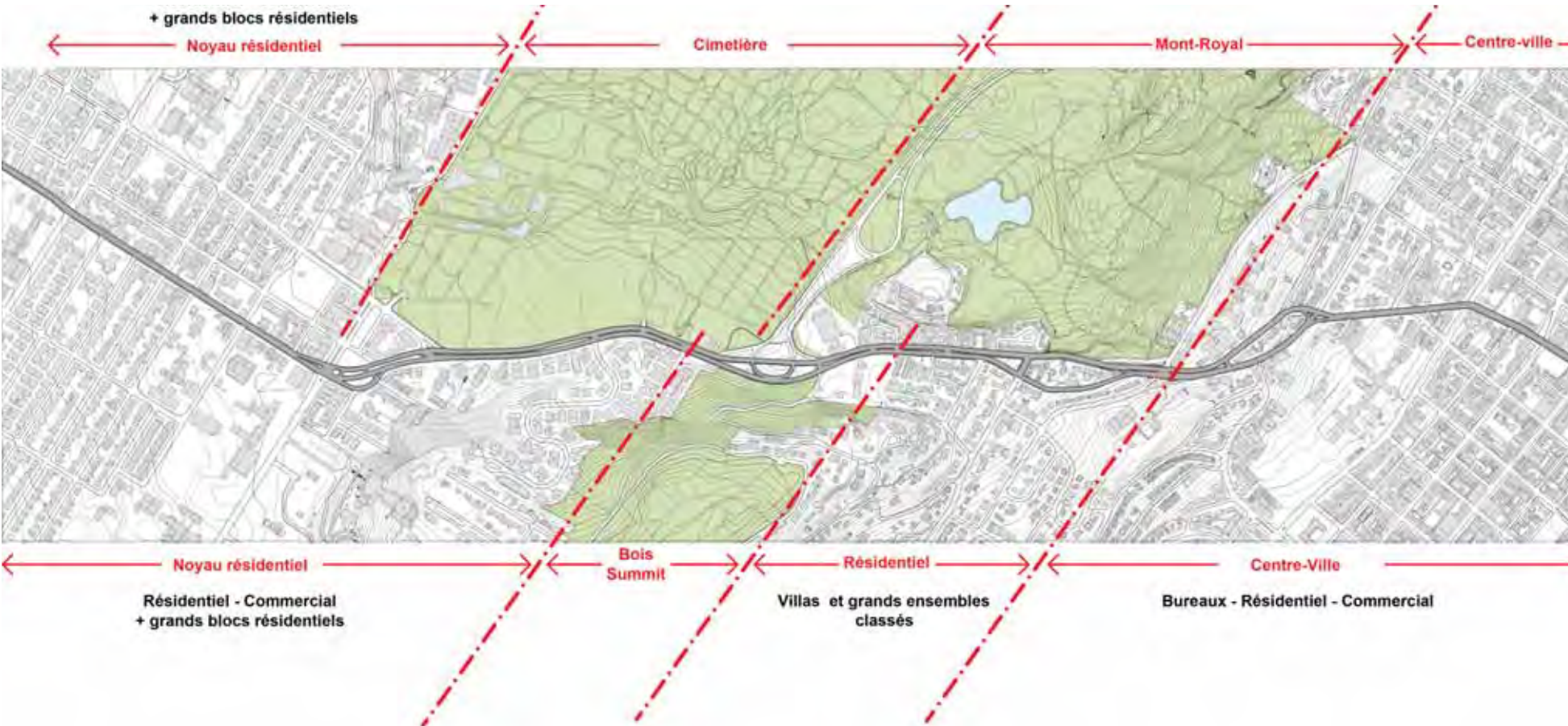


La structure du chemin révèle la nature des paysages traversés, les contraintes topographiques et renforce la lecture des unités paysagères et l'expérience physique (en auto) et visuelle.

Entre le centre-ville et le noyau résidentiel du quartier Côte-des-Neiges, le chemin traverse aussi de vastes espaces verts, résultantes de la topographie: le parc du Mont-Royal, le bois Summit et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Cette condition de site donne lieu à:

- deux typologies distinctes du chemin, l'une régulière et orthogonale dans les concentrations urbaines et l'autre plus sinueuse, s'apparentant au Parkway;
- la perception de trois unités paysagères distinctes, à l'échelle de l'automobile.



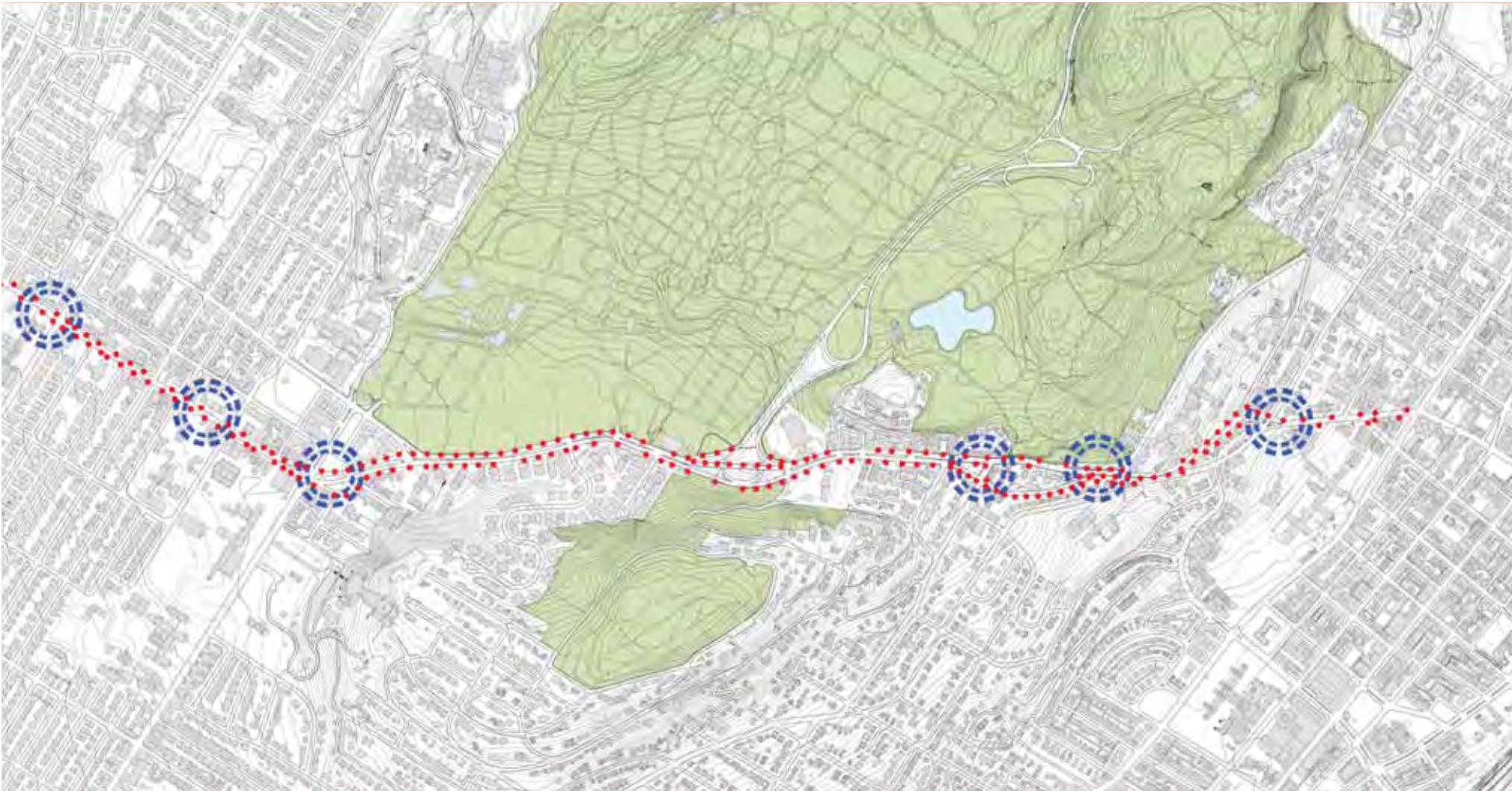
Perception des unités paysagères à l'échelle du piéton



La vitesse de parcours étant plus lente, à l'échelle du déplacement piéton, elle permet de fractionner les grandes unités paysagères perçues à l'échelle véhiculaire, préciser la nature des paysages traversés et la lecture de six unités paysagères.

C'est à cette échelle de perception que les paysages du mont Royal (la plaine du cimetière, le bois Summit et le parc du Mont-Royal) peuvent être abordés selon une approche de découverte sensorielle.

Unités paysagères selon la perception du piéton

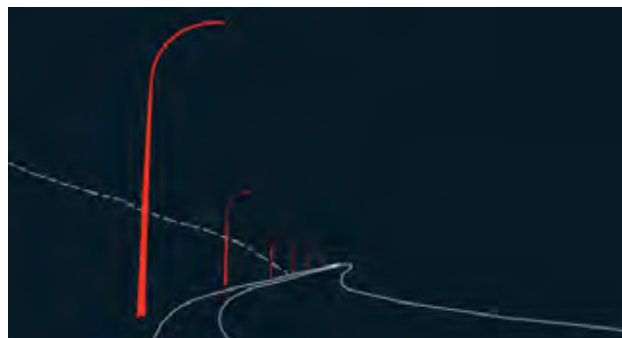


Plan synthèse des potentiels matériels



Tenant compte des trottoirs étroits, de la présence de nombreux équipements de mobilier, l'approche de réalisation propose:

- d'éviter dans la mesure du possible de rajouter des équipements sur le domaine public;
- d'utiliser le potentiel matériel existant (lampadaires, abribus, colonne Morris, aménagements et placettes) pour mettre en valeur les paysages caractéristiques et révéler les qualités intrinsèques du chemin;
- de miser sur les bassins de fréquentation existants pour l'implantation des installations principales afin de rejoindre la clientèle et initier l'intérêt pour les parcours complémentaires.





UNE HISTOIRE RICHE ET ÉVOCATRICE

Le chemin traverse plus de 300 ans d'histoire. La richesse des connaissances répertoriées et de la documentation soulève un défi quant à la sélection des éléments caractéristiques à mettre en valeur.

Il faut savoir doser la pertinence de la mise en valeur. Tout (ou trop) souligner banalise le propos. Il faut néanmoins apporter au projet un corpus d'information assez important afin de communiquer les facettes multiples de l'évolution des paysages. Le projet n'est néanmoins pas un projet éducatif. Il a une vocation d'évocation et se positionne comme un préambule à la découverte, une invitation à poursuivre la compréhension de l'évolution historique et morphologique du secteur.



La richesse du sujet et le potentiel de mémoire collective exige que le sujet soit traité avec générosité, au travers d'une expérience qui se veut participative et collective. Les célébrations du 375e sont propices au partage d'une expérience nostalgique. Nous souhaitons agir à la fois sur le potentiel d'une expérience de groupe et de partage, sur la nostalgie et la commémoration de l'évolution des paysages, dans un esprit ludique plus qu'éducatif.





LE NOYAU VILLAGEOIS

Trame urbaine marquée par le cadastre seigneurial

Ruisseau

Moulin

Maisons de ferme

- Maison Hablin / Maison Jarry

Culture maraîchère

- Vergers / Terres agricoles / Serres

Tanneries

Village, ville Notre-Dame-des-Neiges et la ville de Montréal

Villégiature

- Le 'French' village
- Hotel Lumkin / Hotel Bellevue / Hotel du pèlerin
- Musée de cire

Sports et loisirs

- Montreal Hunt club / Club de raquettes / Montreal ski club

Transport en commun

- Tramway observatoire / Ligne 65 / Station Queen-Mary
- Métro

Institutions

- Chapelle-école puis église Notre-Dame
- École Notre-Dame-des-Neiges
- Collège Notre-Dame
- Hôpital Général juif
- Université de Montréal
- Oratoire Saint-Joseph
- Biblothèque

LA MONTAGNE

Occupation amérindienne

Carrières

- Carrière Cedar / Carrière Westmount / Carrière Durand

Villas et développement domiciliaire

- Trafalgar Lodge/Maison Smith/Amelia Lodge/ Temple Grove
- Ilot Trafalgar-Gleneagles
- Ilot de l'église
- Northview court
- Hill Park Circle
- Rockhill

Patrimoine funéraire

- Plaine du cimetière
- Portail du cimetière
- Ateliers de sculpteurs de monuments funéraires

Structure viaires

- Col naturel
- Poste de péage
- Paysage de clôtures
- Trottoirs en bois
- Anciens chemins d'entrée de villas devenus voies publiques
- Entrée Trafalgar
- Campagnes d'adoucissement de pentes

Institutions

- Parc du Mont-Royal
- Station de pompage et réservoir
- Manège militaire

LE DOMAINE DE LA MONTAGNE

Domaine de la montagne

- Fort de la montagne
- Mission de la montagne
- Ferme sous les noyers
- Grand séminaire
- Ermitage
- Ancien séminaire de philosophie

Développement du centre-ville

- Évolution du centre-ville
- Rue Sherbrooke
- Édifice Baggs
- Succursale de la Banque de Montréal
- Édifice Samuel Bronfman
- Regency

SOMMAIRE DES COMPOSANTES D'INTÉRÊT

ICONES	Patrimoine archéologique	Patrimoine naturel	Patrimoine agricole	Patrimoine architectural	Patrimoine funéraire	Patrimoine culturel immatériel
PLAQUETTES D'INFORMATION	* Présence amérindienne * Site funéraire	Ruisseau Carrières montagne	Vergers Terres agricoles Serres Moulin Maisons de ferme	Maison Hablin Maison Jarry Musée de cire Chapelle-école Notre-Dame École Notre-Dame-des-Neiges Collège Notre-Dame Hôpital Général juif Université de Montréal Oratoire Saint-Joseph Fort de la montagne Mission de la montagne Ferme sous les noyers Grand séminaire Ermitage Ancien séminaire de philosophie Édifice Baggs Banque de Montréal Édifice Samuel Bronfman Regency Trafalgar Lodge Maison Smith Amelia Lodge Temple Grove Ilot Trafalgar-Gleneagles Ilot de l'église Northview court Hill Park Circle Rockhill Station de pompage et réservoir Manège militaire	Plaine du cimetière Portail du cimetière Ateliers de sculpteurs de monuments funéraires	Trame urbaine marquée par le cadastre seigneurial Tanneries Limites du village, ville Notre-Dame-des-Neiges et la ville de Montréal Villégiature Sports et loisirs Carrières Poste de péage Paysage de clôtures Trottoirs en bois Anciens chemins d'entrée de villas devenus voies publiques Entrée Trafalgar Tramway
	* à valider et compléter					



Plan illustrant la relation la localisation des vues d'intérêt



Le paysage est une appréciation du territoire sur la base partagée des valeurs esthétiques, historiques, écologiques, culturelles et sociales.

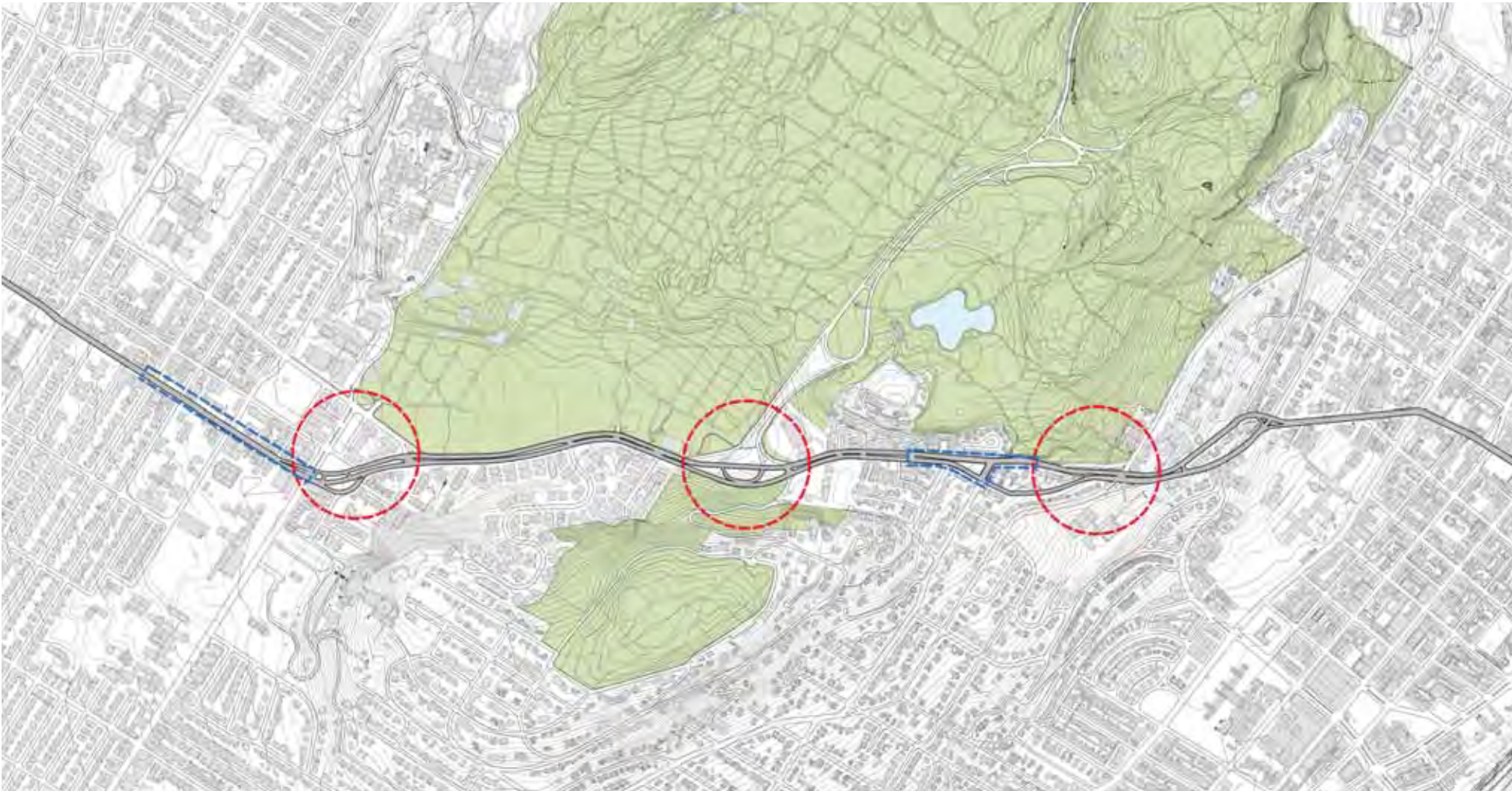
Dans le cadre du présent mandat, la détermination du potentiel paysager du chemin repose sur la reconnaissance :

- de l'importance et de l'omniprésence de la montagne dans la formation des séquences paysagères, avec ses vues fermées au détour des méandres du chemin montueux et ses vues plongeantes panoramiques;
- de la valeur patrimoniale des traces historiques;
- de l'expression matérielle et immatérielle de la marque laissée par les individus qui ont construit, habité et façonné le chemin.



Nous avons choisi de manifester le potentiel paysager au travers des vues significatives, celles-ci permettant de révéler la structure du paysage.





Plan illustrant les aires de restructuration viaire majeure

D'importants projets de restructuration viaire majeure (recalibrage des voies et restructuration des carrefours Cedar, Remembrance, Decelles et Queen-Mary) sont en prévus dans les prochaines années.

Les interventions inscrites au mandat ne peuvent en aucun cas limiter ou nuire aux développements des projets futurs. Elles visent donc des interventions mineures, nécessairement inscrites dans les limites existantes du site.



Plan illustrant l'ensemble des projets de restructuration en planification



Évocation des champs et du moulin au square des Frères-Charon



Évocation des rails au High Line

La nécessité d'élaborer un plan d'ensemble

Afin de célébrer adéquatement l'importance du tracé fondateur dans l'histoire de Montréal et de mettre en valeur les éléments caractéristiques du patrimoine et du paysage du chemin de la Côte-des-Neiges, nous proposons l'élaboration, dans un premier temps, d'un plan d'ensemble comme outil de communication, de coordination interservices et comme outil de gestion à long terme.

Le plan d'ensemble permet de:

- maintenir une vision d'ensemble pour l'aménagement du chemin;
- coordonner les actions intégrées et les divers projets émanant de services, d'arrondissements différents;
- établir les orientations d'aménagement qui assurent:

(1) l'intégration à même l'aménagement des composantes paysagères et patrimoniales d'intérêt;

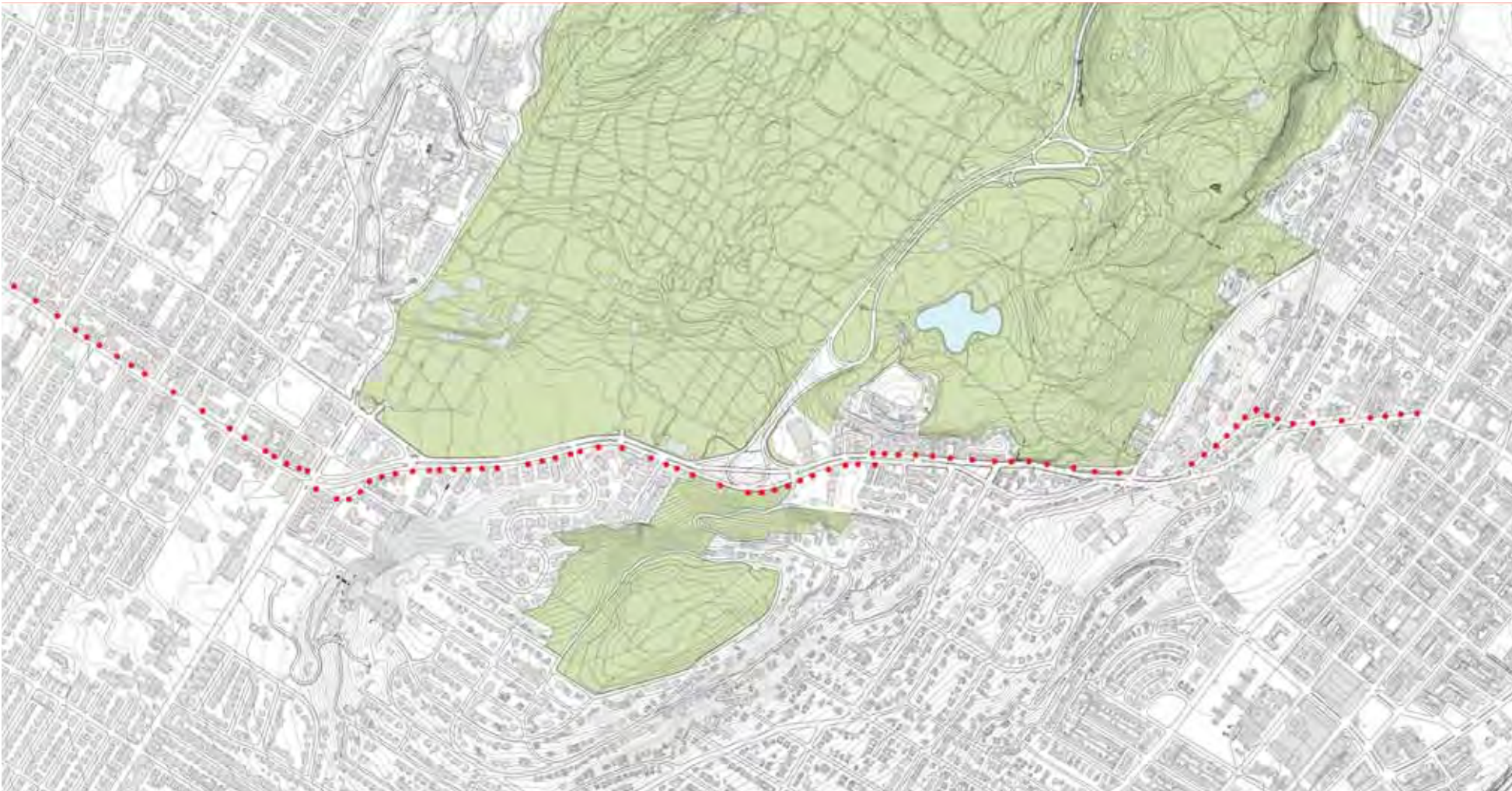
(2) la cohérence paysagère à grande échelle, soit le maintien de l'identité du chemin au travers des unités de paysage, tout en apportant une distinction dans le traitement des grands paysages;

(3) une cohérence des gestes de mise en valeur et la spécificité des gestes en fonction de la mémoire du lieu.

Intégrer à même l'aménagement l'évocation du patrimoine

Il s'agit de profiter des projets de restructuration à venir pour intégrer aux aménagements la mise en valeur des composantes patrimoniales de chaque espace. Ainsi matérialisé, le sens du lieu devient un espace à vivre. Les composantes patrimoniales évoquées sont alors tangibles, réelles et propices à favoriser les interactions avec les usagers.

L'idée maîtresse propose d'articuler la configuration des espaces autour de la notion de la mémoire du lieu. Cette idée prend forme et s'exprime à travers l'aménagement (traitement du sol, typologie des plantations, mobiliers, etc.). Elle s'appuie sur la mise en valeur de caractéristiques paysagères (la plaine, la montagne, le boisé, etc.) et de caractéristiques patrimoniales (des traces d'un ruisseau, d'anciennes terres agricoles, etc.) pour ancrer la reconnaissance de l'identité du site. Que ce soit le rappel des rails au High Line ou l'évocation des champs et du moulin au square des Frères-Charon, la composante patrimoniale mise en valeur participe à la création d'un espace qui se vit et où l'interaction avec l'utilisateur est directe, susceptible d'engendrer une expérience sensorielle au-delà de la lecture d'un panneau d'interprétation.



Marquage du tracé fondateur au moyen des lampadaires existants



Le tracé du chemin de la Côte-des-Neiges est resté relativement fidèle au tracé d'origine. Le projet propose la matérialisation concrète de ce tracé sur le site actuel, par divers mécanismes, afin de le révéler. Cette transposition du tracé fondateur sur les conditions existantes permet de révéler au grand public la relation entre le tracé d'origine et le tracé actuel du chemin. Le fait de marquer physiquement cette ligne dans le paysage montueux du chemin permet du même geste de souligner le relief et la morphologie du chemin. Ce marquage qui serpente au travers de la montagne, qui apparaît puis disparaît dans la topographie et les méandres, aura pour effet de réveiller la lecture du paysage traversé.

Compte-tenu de l'étroitesse des trottoirs existants et la volonté de ne pas encombrer de surcroît l'espace public, les lampadaires existants sont utilisés comme support à la lecture du tracé par la répétition de composantes assimilables à du pavage, intégrant une dimension lumineuse. L'idée est de créer un type de pavage qui peut à la fois servir de rappel lumineux, dont la somme marque le tracé fondateur, mais que l'objet lui-même puisse contribuer au caractère ludique, évolutif et interactif désiré pour la commémoration des paysages significatifs du chemin.



La composante en plexiglass, rappelant à la fois le scintillement des serres et les cheminements évoqués par la verrière de Claude Bettinger au métro Côte-des-Neiges, intègre un rôle double de marquage lumineux et de support à l'évocation des composantes patrimoniales marquantes. Une iconographie sera développée afin d'illustrer les thèmes. Le positionnement des icônes sera spatialement spécifique, soit en lien direct avec la composante à mettre en valeur, le long du parcours. Un petit panneau d'interprétation complète l'information spécifique au patrimoine mis en valeur, au bas du lampadaire.



Afin de se calquer le plus possible au tracé originel, le marquage des lampadaires en trois segments distincts est requis. Ces segments alternant d'un côté de rue à un autre évoquent à la fois l'alternance des trottoirs de bois de la période du chemin à barrière, mais aussi les trois grandes unités paysagères traversées par le chemin. À cet effet et afin de marquer le passage d'une unité à une autre dans le paysage nocturne, il est proposé d'observer un silence dans le passage dans la montagne. Alors que les pavements situés au nord de Queen-Mary et au sud de Cedar s'illumineront la nuit, ceux vis-à-vis la montagne resteront éteints, en concordance avec les principes du plan lumière.



Apedit offici consequere veritio volorendae voles di inus as mo tendit la



LA NOSTALGIE DE L'IMAGE

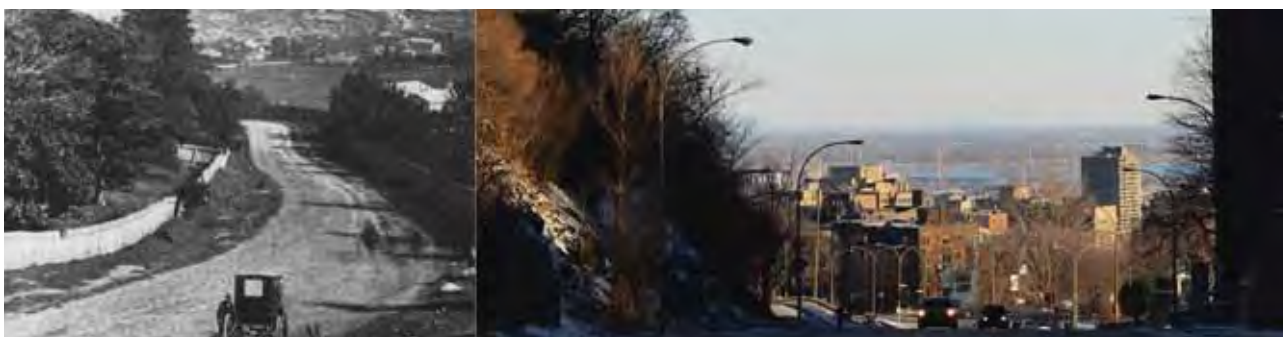
Le Viewmaster incarne l'esprit de l'installation visée. Il s'agit d'un objet ludique qui incarne une certaine nostalgie dans sa facture 'rétro' et dans son pouvoir d'évocation. Sa fonction de visionnement d'images correspond à la volonté de transmettre au public l'iconographie associée à chacune des localisations.

L'objet à développer dans les prochaines semaines s'inspire de l'esprit des Viewmasters, des carrousels à diapositives et autres outils de visionnement d'images, provenant de la culture populaire, incarnant un certain 'rétro' ou nostalgique. Il se veut un objet permanent mais déplaçable. Un objet tactile et participatif, engageant le public.



L'implantation correspond à la fois à des aires de fréquentation existante, rassemblant ainsi déjà un bassin d'usagers potentiel. Elle correspond également aux trois unités paysagères et à trois composantes patrimoniales marquantes du chemin: le noyau villageois, la montagne et le Domaine de la montagne.

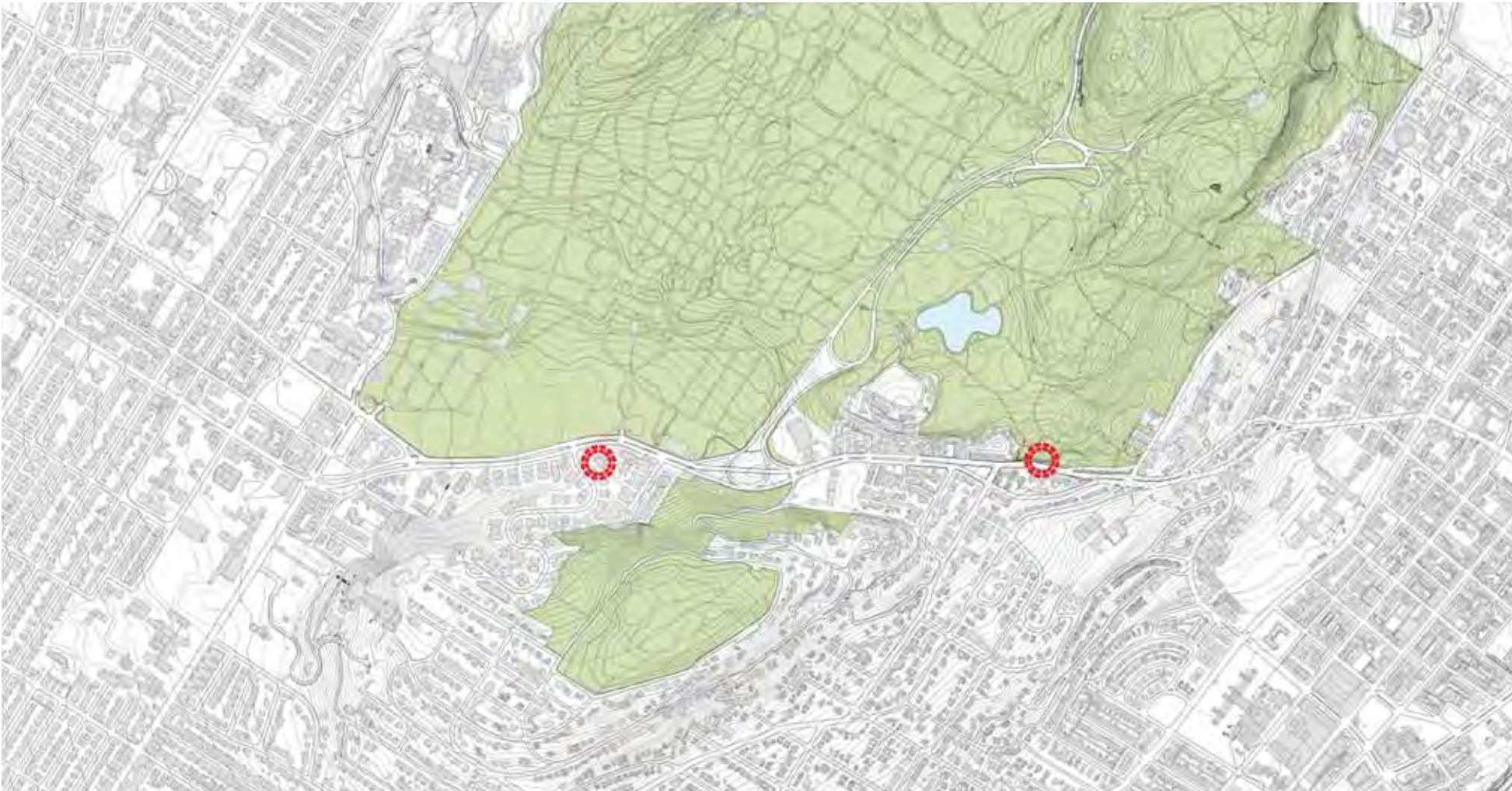






STRATÉGIE GLOBALE DE COMMUNICATION ET D'INTERPRÉTATION

Un narratif spécifique est développé pour chaque site d'implantation. Les images associent une iconographie historique à la photo du site actuel, incitant l'utilisateur à parcourir le chemin, riche de cette nouvelle information. Les clés d'interprétation, sous la forme des icônes du pavage, sont alors intégrées à la compréhension d'ensemble, complétée par une stratégie complémentaire d'interprétation plus classique, au moyen de plaques d'interprétation et de panneaux d'information.



Plan illustrant la localisation des parois verticales



Les parois verticales, que ce soit la paroi rocheuse exposée du secteur Cedar ou le mur de soutènement en béton, incarnent le passage littéral du chemin dans la montagne. Leur mise en valeur complète l'évocation de l'évolution des paysages du chemin. Les mécanismes visés sont :

1. Souligner l'importance et l'exploit technique de la conquête de la topographie dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges, en identifier sur la paroi rocheuse exposée les 3 niveaux de passage, tout en utilisant un vocabulaire associé à la géologie, le filon.
2. Travailler sur l'apparence du mur en béton pour le réintégrer au paysage de la montagne.



Vues 08 - 09- - 10



Plan illustrant la relation entre les vues d'intérêt et les aménagements existants

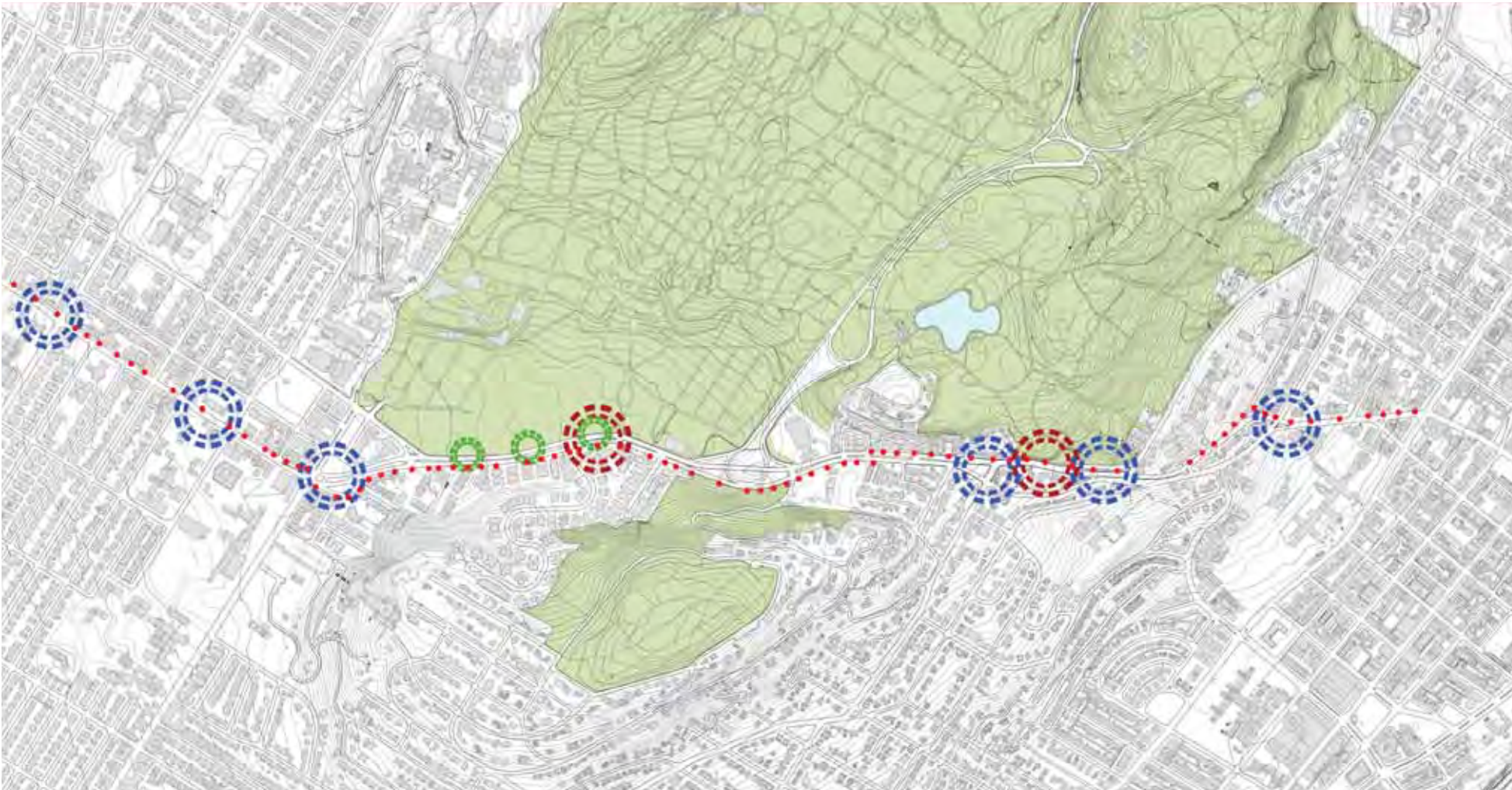


Joignant le confort du piéton à la découverte des vues, des haltes sont proposées tout au long du parcours.

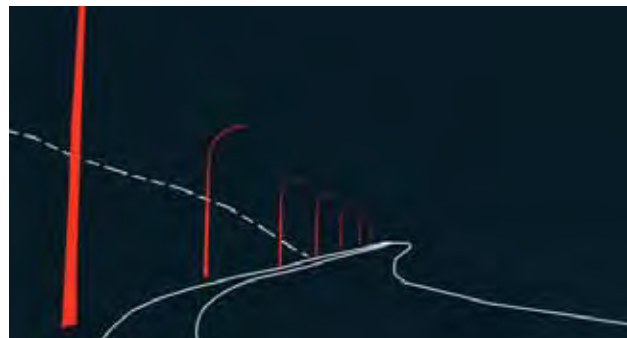
Il peut s'agir de:

- petits espaces publics existants réappropriés en halte;
- nouveaux espaces aménagés (entrée Cedar, les placettes devant le cimetière).

une composante signalétique marquera les espaces de halte et la mise en valeur de la vue.



Apedit offici consequere veritio volorendae voles di inus as mo tendit la



La notion de patrimoine urbain dépasse la simple addition de composantes architecturales de grand intérêt. Elle invoque la superposition des couches historiques sous forme de tracés de rues, de paysages, de bâtiments, d'éléments naturels, de témoins matériels et immatériels ou de vues exceptionnelles. La relation complexe et délicate de ces éléments contribue à la création d'espace de vie collective. Elle donne son sens au lieu, son importance et sa force d'appropriation. Élaborer une mise en valeur efficace et percutante des éléments d'intérêt patrimonial par le marquage du tracé fondateur implique un travail sensible et humble, dans le sens où les interventions ne doivent en aucun cas surpasser par leur forme, leur implantation ou leur intensité, les composantes qu'elles mettent en valeur. Elles ne doivent pas non plus nuire à l'expérience du site ou à l'interaction des usagers avec les composantes de l'espace public.

Le projet vise à mettre en valeur les qualités intrinsèques au paysage du chemin, que ce soit selon des caractéristiques patrimoniales ou paysagères. Il propose d'orchestrer une série de mécanismes qui invite les usagers à s'attarder à la lecture des lieux pour en y identifier le sens et l'essence du lieu, l'objectif étant de :

- Révéler le grain et les composantes structurales du tracé fondateur;
- Révéler le sens du lieu, les vues remarquables, les composantes identitaires, les témoins matériels et immatériels et les traces;
- Établir des thématiques de composantes à mettre en valeur;
- Dégager le traitement par lequel se matérialise cette mise en valeur;
- Développer un langage simple et percutant qui permet une lecture claire et efficace du marquage du tracé fondateur;
- Élaborer un support aux modes de mise en valeur, les clés de lecture et d'interprétation.

Le présent projet mise sur la façon dont les utilisateurs perçoivent et organisent l'information spatiale alors qu'ils se déplacent le long du chemin de la Côte-des-Neiges. Il s'agit par la suite, avec parcimonie et justesse, d'en faire ressortir les éléments d'intérêt paysager et patrimonial. Le projet s'articule autour de trois axes d'intervention principaux :

- Le marquage du tracé fondateur qui révèle aux usagers la constance du tracé du chemin dans le temps et, au détour des méandres et de la topographie, la nature du paysage montueux traversé;
- L'évocation de l'évolution historique des paysages du chemin et de ces abords;
- La mise en valeur des vues d'intérêt.

Annexe 4

Table des matières de l'étude historique réalisée
par la firme l'Enclume – Atelier de développement
territorial



**ÉVOLUTION
HISTORIQUE ET
ANALYSE
DES ÉLÉMENTS
D'INTÉRÊT
HISTORIQUE,
PATRIMONIAL
ET PAYSAGER
DU CHEMIN DE LA
CÔTE-DES-NEIGES**

Mars 2015

COMITÉ DE SUIVI

Françoise Caron	Conseillère en aménagement - Division du patrimoine - Direction de l'urbanisme - Service de la mise en valeur du territoire
Daniel Chartier	Architecte paysagiste - Section de la Gestion de projets - Division du Bureau de projets d'aménagement - Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Lucie Robin	Architecte paysagiste - Section de la Gestion de projets - Division du Bureau de projets d'aménagement - Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Claudia Villeneuve	Architecte paysagiste - Section de la Gestion de projets du legs du 375e - Division du Bureau de projets d'aménagement - Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Christophe-Hubert Joncas	Aménagiste - chargé de projet - L'ENCLUME Atelier de développement territorial
Denise Caron	Historienne - L'ENCLUME Atelier de développement territorial
Karl Dorais Kinkaid	Urbaniste - L'ENCLUME Atelier de développement territorial
Valérie Temblay-Gravel	Architecte paysagiste - L'ENCLUME Atelier de développement territorial
Maude Léonard	Aménagiste - L'ENCLUME Atelier de développement territorial

PRODUIT PAR :	L'ENCLUME - Atelier de développement territorial
POUR LE COMPTE DE :	VILLE DE MONTRÉAL
MANDAT OCTROYÉ PAR :	Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
DATE :	Mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE

LE MANDAT.....	8
LA MÉTHODOLOGIE.....	9
LA ZONE D'ÉTUDE.....	10

ÉLÉMENTS NATURELS ET OCCUPATIONS ANCIENNES

LA FORMATION DE LA MONTAGNE ET SES TROIS SOMMETS.....	14
LE RUISSEAU NOTRE-DAME-DES-NEIGES.....	16
QUELQUES TRACES PRÉHISTORIQUES.....	18

ÉVOLUTION HISTORIQUE

PLANS POLYPHASÉS DE L'ÉVOLUTION DU CHEMIN ET DE SES ABORDS.....	20
L'IMPULSION FONDATRICE.....	24
1642-1839 - LA SEIGNEURIE : LE DOMAINE ET LES CÔTES.....	26
1840-1907 - LE CHEMIN À BARRIÈRE.....	46
1908-1944 - L'EXPANSION DE LA VILLE.....	70
1945-2014 - LES BOULEVERSEMENTS.....	98

L'ÉVOLUTION DES CARREFOURS

CEDAR / DES PINS / DOCTEUR-PENFIELD / CÔTE-DES-NEIGES.....	122
REMEMBRANCE / CÔTE-DES-NEIGES.....	136
QUEEN-MARY / CÔTE-DES-NEIGES.....	146

PAYSAGES EN ÉVOLUTION

ÉVOLUTION DES AMBIANCES.....	154
LE PARCOURS DU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES DANS L'ICONOGRAPHIE.....	157
TÉMOINS ET TRACES DU PASSÉ.....	158

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

LE CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES.....	167
FORMES URBAINES ET GESTES AMÉNAGISTES.....	168
ARCHITECTURES, SITES ET INSTITUTIONS.....	172
ÉLÉMENTS IMMATÉRIELS.....	177
TOPOGRAPHIE ET ÉLÉMENTS NATURELS.....	178
PRINCIPALES VUES D'INTÉRÊT.....	180
PRINCIPALES VUES D'INTÉRÊT VERS LE CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES.....	181
PRINCIPALES VUES D'INTÉRÊT À PARTIR DU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES.....	185

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Annexe 5

Contraintes techniques de composition et d'ancrage des structures tridimensionnelles

Parcours découverte du mont Royal (Legs du 375^e anniversaire de Montréal)

Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur

Projet d'une installation mixte d'art mural et d'aménagement sur le mur de béton existant dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, entre l'avenue Ridgewood et l'avenue Forest Hill

Version du 18 juin 2015

Contraintes techniques à considérer pour la mise en œuvre de cette installation mixte

- 1) Le mur est assujéti à une inspection visuelle annuelle.
- 2) La surface du mur est assujéti à une inspection manuelle (sondage au marteau) à tous les 4 ans au maximum (4 ans ou moins).
- 3) Au moins 90% de la surface du mur doit rester visible à l'inspection. Les portions peintes du mur seront considérées comme étant visibles.
- 4) Une superficie maximale de 10% (de la surface totale du mur) pourra être composée de céramique, si celle-ci est apposée directement sur le mur.
- 5) Il est requis d'observer un dégagement minimal de 300 mm du mur pour toute composante autre que la peinture (ou la céramique apposée sur le mur). Si de telles composantes tridimensionnelles sont installées :
 - a) il est exigé d'assurer le dégagement et l'accessibilité nécessaires à l'exécution du test au marteau, derrière ces composantes, sur au moins 90% de la surface du mur;
 - b) si les composantes proposées sont ajourées, les ouvertures ne doivent pas être inférieures à 300 mm X 300 mm, afin de permettre une exécution aisée du test au marteau.
 - c) pour des raisons de sécurité, il est requis que les composantes soient installées à une hauteur d'au moins 2 mètres au-dessus du niveau du trottoir.
- 6) La végétation ne peut, en aucun cas, reposer directement sur le mur.

Démarche proposée de coordination et de suivi auprès de la Division de la gestion des actifs de voirie

- 1) Le programme du concours d'art mural sera transmis aux responsables pour information, avant le lancement.
- 2) Au terme du concours, les dessins de l'installation mixte retenue par le jury seront soumis pour commentaires.
- 3) Les détails des systèmes tridimensionnels proposés et de leurs ancrages au mur seront soumis pour approbation, pendant la production des plans et devis.
- 4) Les fiches signalétiques des produits (nettoyage, apprêt, peinture, etc.) à appliquer sur le mur seront transmises pour approbation, avant le début de la réalisation de la murale.